

**Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale**

**Rapport sur la vingt-sixième session
17-20 mai 2010**

**Conseil économique et social
Documents officiels: 2010**

Supplément no. 21



**Nations Unies
New York, 2010**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation

E/2010/41

E/ESCWA/26/9/Report

ISSN: 1020-2153

10-0247

Publication des Nations Unies

Résumé

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa vingt-sixième session du 17 au 20 mai 2010, à la maison des Nations Unies à Beyrouth, et ce, conformément à sa résolution 158 (XIV) en date du 5 avril 1987 relative à la tenue d'une session tous les deux ans et à sa résolution 196 (XVII) en date du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission.

La Commission a tenu ses réunions en deux volets: les réunions pour les hauts responsables et les réunions ministérielles. Au cours des réunions des hauts responsables, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la CESAO, les questions relatives à la haute administration, le projet du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 et le bilan du progrès réalisé dans la mise en place du Centre de technologie de la CESAO. Au cours de la session, deux tables rondes ont été tenues, la première sur les politiques nationales pour la jeunesse dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ), et la seconde sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

À la clôture de la session, la Commission a adopté des recommandations issues des réunions des hauts responsables et des résolutions présentées au Conseil économique et social pour adoption ou portées à son attention. Le présent rapport répertorie l'ensemble de ces recommandations et résolutions prises par la Commission à sa vingt-sixième session, ainsi qu'un bref aperçu des points importants examinés et observations soulevées au cours des débats.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1-2	3
<i>Chapitre</i>		
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social.....	3	4
II. Les questions portées à l'attention du Conseil économique et social	4	11
III. Recommandations.....	5-6	20
IV. Questions ayant fait l'objet d'un examen ou d'un débat.....	7-66	21
A. Etude des demandes présentées par les Etats membres de l'ONU et/ou les agences spécialisées et qui ne sont pas membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, pour participer en qualité d'observateur à la vingt-sixième session de la Commission	7	21
B. Les questions de politiques générales dans la région de la CESAO	8-18	21
C. Le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission.....	19-37	24
D. Questions relatives à la haute administration.....	38-54	27
E. Le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2012-2013	55-59	30
F. Progrès réalisé dans la mise en place du centre de technologie de la CESAO	60-64	30
G. Date et lieu de la vingt-septième session de la Commission	65	31
H. Questions diverses	66	31
V. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-sixième session	67	31
VI. Organisation des travaux de la session	68-87	31
A. Date et lieu de la session.....	68-69	31
B. Ouverture	70-79	31
C. Participation.....	80	33
D. Election du bureau	81-83	34
E. Pouvoirs de délégation.....	84	34
F. Ordre du jour.....	85-86	34
G. Documentation.....	87	35
Annexes		
I. Liste des participants		36
II. Liste des documents.....		44

Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa vingt-sixième session conformément à la résolution 158 (XIV) en date du 5 avril 1987 relative à la tenue d'une session tous les deux ans et à la résolution 196 (XVII) en date du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission.
2. Le présent rapport porte sur les travaux de la Commission et les résultats de sa vingt-sixième session tenue en sept séances plénières réparties sur deux volets: cinq séances pour les hauts responsables, deux séances pour les réunions ministérielles, ainsi que deux séances closes. La session s'est tenue du 17 au 20 mai 2010, à la maison des Nations Unies à Beyrouth.

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

3. A sa septième séance plénière, tenue le 19 mai 2010, la Commission a adopté les trois résolutions ci-après appelant une décision du Conseil économique et social.

292 (XXVI). Elever la Section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchant les conflits au niveau de division et établir un comité intergouvernemental sur les urgents enjeux et le développement dans des situations de conflit

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Consciente des répercussions des conflits successifs dans la région, en particulier celui de l'occupation sur le développement socio-économique des pays membres, l'importance de faire face à cet effet et d'adopter une approche qui prendrait en considération les réalités de la région dans le règlement des problèmes de développement,

Soulignant la nécessité de soutenir les efforts de développement socio-économique en toutes circonstances, en particulier dans des conditions de crise et d'occupation, comme le développement socio-économique représente un instrument de base pour l'instauration de la paix,

Orientée par les résultats du Sommet mondial de 2005,¹ qui a souligné la corrélation entre le développement, les droits de l'homme et la paix, comme étant trois éléments dont aucun ne peut être réalisé sans l'autre,

Orientée également par le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit² dans lequel il appelle au renforcement de la capacité des commissions régionales en matière de gestion de conflit, étayant la capacité régionale à consolider la paix, renforçant la création d'emploi et consolidant la capacité du secteur public et ses institutions,

Rappelant les résolutions de la Commission 282 (XXV) en date du 29 mai 2008 et 271 (XXIV) en date du 11 mai 2006 relatives à l'atténuation des incidences des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres et à la promotion du rôle de la CESAO à cet égard,

Notant la recommandation du Comité technique³ lors de sa troisième réunion sur la mise en place d'un comité intergouvernemental au sein de la CESAO pour les urgents enjeux, le développement dans des situations de conflit, et le résultat des consultations tenues entre le Secrétariat et les pays membres participant au groupe de travail chargé d'examiner la question,

Notant également les efforts de consolidation de la paix déployés par la CESAO à travers ses programmes pour atténuer les incidences des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres et consolider leur capacité à faire face aux situations de conflit, urgents enjeux et aux conditions d'instabilité,

1. Déclare son engagement aux droits inaliénables du peuple palestinien et son soutien aux efforts du peuple palestinien et de l'autorité palestinienne de fonder un Etat indépendant de la Palestine, conformément aux résolutions des Nations Unies; sa condamnation des actions israéliennes qui violent les

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² A/63/881-S/2009/304.

³ CESAO, *Rapport du Comité technique lors de sa troisième réunion*, Beyrouth, 21-22 juillet 2009 (E/ESCWA/2009/TC.3/6).

droits des palestiniens, y compris le changement de la démographie de la ville occupée de Jérusalem, l'imposition d'un siège à Gaza, la construction du mur d'annexion et d'expansion sur le territoire palestinien et l'obstruction des efforts visant à instaurer le développement et renforcer les institutions palestiniennes;

2. *Appelle* les pays membres:

(a) À continuer à chercher à instaurer la paix et la stabilité dans la région et traiter les causes radicales du conflit dans le cadre des programmes de développement socio-économique;

(b) À intensifier les efforts de développement, notamment dans les pays affectés par les conflits et l'occupation, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);

(c) À promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles du secteur public en vue de la contribution de tels efforts à régler les urgents enjeux en situation de conflit, et à développer la coopération et la coordination régionales dans ce domaine;

(d) À intensifier les efforts pour contrôler et analyser les sources éventuelles de conflits et développer des plans et des programmes pour les atténuer;

(e) À formuler des politiques, programmes et stratégies aux niveaux national et régional en vue de faire face aux répercussions du conflit et de l'instabilité dans les pays membres, prévenir tout conflit éventuel et en remédier aux causes;

(f) À contribuer à la mobilisation de ressources financières et humaines pour soutenir les efforts de développement dans des situations d'instabilité et favoriser l'aptitude des pays membres à régler d'éventuels conflits dans l'avenir.

3. *Décide* de mettre en place un comité sur les urgents enjeux et le développement dans des situations de conflit, comprenant des représentants des pays membres, dont les fonctions et les mandats seront déterminés à l'issue de consultations à entretenir avec les pays membres;

4. *Demande* au Secrétariat:

(a) De fournir le soutien humain et financier nécessaire au sous-programme 7 de la CESAO et élever la section chargée de sa mise en œuvre au niveau de division tel qu'il est le cas d'autres sous-programmes de la CESAO, en vue de répondre aux besoins des pays membres et intensifier les activités dans les domaines suivants:

- (i) **Urgents enjeux:** suivre et analyser les urgents enjeux et présenter des recommandations, propositions et programmes concrets pour les régler;
- (ii) **Développement en situation de conflit et d'instabilité:** concevoir et mettre en œuvre des programmes, projets et activités visant à atténuer les répercussions des conflits et de l'instabilité, et contribuer à la consolidation de la paix;
- (iii) **Développement dans les pays les moins développés:** identifier et satisfaire les besoins institutionnels afin d'atteindre les OMD et y répondre;
- (iv) **Développement des institutions du secteur public:** concevoir et mettre en œuvre des programmes et projets pour le développement institutionnel dans les pays membres, dans tous les domaines de la planification et de la gestion, pour leur permettre de régler les crises et défis actuels et éventuels;

(b) De fournir le soutien organisationnel et technique au comité sur les urgents enjeux et le développement en situation des conflits;

(c) De promouvoir la participation effective de la CESAO et des pays membres aux événements régionaux et internationaux liés aux conflits et aux urgents enjeux;

(d) De promouvoir la coopération avec les organisations internationales et régionales au niveau de la consolidation de la paix et du développement dans des situations de conflit, renforcer les capacités institutionnelles des pays membres et élaborer des programmes et politiques conformément aux recommandations internationales sur le développement en situation des conflits;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans l'application de la présente résolution.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

293 (XXVI). Elever le Centre de la femme de la CESAO au niveau de division et faire le suivi sur la mise en œuvre quinze ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing dans les pays arabes: Beijing + 15

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant la Déclaration et Programme d'action de Beijing,¹ les résultats émanant de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: Egalité entre les sexes, Développement et Paix pour le XXI^e Siècle",² la Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes³ et les résolutions de la Conférence régionale arabe dix ans après Beijing: un appel à la paix,⁴

Rappelant également les OMD,⁵ en particulier l'Objectif 3 sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sa pertinence dans la lutte contre la pauvreté et la stimulation du développement durable,

Guidée par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme,⁶ et réaffirmant les résolutions de l'Assemblée générale 62/218 en date du 12 février 2008 et 60/230 en date du 23 décembre 2005 sur la Convention et autres résolutions internationales pertinentes,

Rappelant que la Commission de la condition de la femme a réaffirmé la Déclaration et Programme d'action de Beijing, qui a souligné l'importance du rôle assumé par les commissions régionales des Nations Unies pour coordonner entre les pays membres pour harmoniser les positions et permettre aux mécanismes

¹ Nations Unies, *Rapport de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes*, Beijing 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20/Rev.1), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

² Assemblée générale résolution S-23/2, annexe et résolution S-23/3, annexe.

³ Nations Unies, *Rapport de la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-neuvième session*, New York, 28 février - 11 et 22 mars 2005 (E/2005/27-E/CN.6/2005/11), chap. 1.

⁴ CESAO, *Rapport de la Conférence Régionale Arabe, Dix Ans Apres Beijing: un Appel à la Paix*, Beyrouth, 8-10 juillet 2004 (E/ESCWA/WOM/2004/IG.1/6), chap. I.

⁵ Voir: www.un.org/millenniumgoals.

⁶ Nations Unies, *Treaty Series*, vol. 1249, No. 20378.

nationaux de promotion de la femme de contribuer effectivement à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de toutes les activités pertinentes de suivi,

Rappelant également sa résolution 240 (XXII) en date du 17 Avril 2003 relative à la création du Comité de la femme et du Centre de la femme au sein de la CESAO, assumant le rôle du Secrétariat du Comité,

Notant les efforts internationaux et des bases mises en place par la résolution de l'Assemblée générale 63/311 en date du 2 octobre 2009 sur la cohérence du système des Nations Unies, qui a appelé à renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par le biais de tous les organismes des Nations Unies concernés par la promotion des femmes, et prenant en considération l'effet escompté de la résolution sur le rôle et les mandats des centres et divisions pour la promotion des femmes dans les commissions régionales,

Prenant en considération les recommandations du Comité de la femme lors de sa troisième session, tenue à Abou Dhabi du 14 au 15 mars 2007, qui a demandé à la CESAO d'assumer un rôle central dans le renforcement de la coopération, l'intégration et l'échange d'expertise parmi les pays membres et de fournir le soutien pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, en coopération et de coordination avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Ligue des états arabes, l'Organisation de la femme arabe et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes,

Notant les efforts déployés par la CESAO pour l'autonomisation de la femme à travers le renforcement de la capacité des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme pour intégrer les femmes dans les politiques nationales et mettre en œuvre les conventions internationales et autres résolutions internationales pertinentes, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme,

1. *Appelle* les pays membres à adopter la résolution sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les pays arabes après quinze ans: Beijing + 15, qui a été adoptée par le Comité de la femme lors de sa quatrième session, tenue à Beyrouth du 21 au 23 octobre 2009, et le résultat de la cinquante-quatrième session de la Commission sur la condition de la femme;⁷

2. *Sollicite* les pays membres d'adopter la recommandation formulée par le Comité de la femme lors de sa quatrième session sur le soutien du Centre de la femme avec plus de ressources humaines pour l'élever au niveau de division, tel qu'il est le cas d'autres divisions de la CESAO, dans le but d'intensifier ses efforts d'assistance aux pays membres dans le domaine de l'autonomisation des femmes;

3. *Demande* le Secrétariat de compléter les procédures administratives liées à l'élévation du Centre de la femme au niveau de division;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans l'application de la présente résolution.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

⁷ Nations Unies, *Rapport de la Commission sur la condition de la femme lors de sa quarante-neuvième session*, New York, 1-12 mars 2010 (E/2009/27-E/CN.6/2009/15).

294 (XXVI). Etablissement du Centre de technologie de la CESAO

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Rappelant le résultat du Sommet mondial de 2005,¹ la résolution du Conseil économique et social 2004/68 en date du 5 novembre 2004 et la Déclaration du Millénaire,² qui ont identifié la promotion de la science et de la technologie comme une priorité des Nations Unies,

Rappelant également la résolution de l'Assemblée générale 64/222 en date du 21 décembre 2009 concernant l'adoption du document final de Nairobi par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,³ qui a souligné la nécessité de promouvoir, y compris à travers la coopération Sud-Sud, l'accès à et le transfert de la technologie,

Rappelant en plus sa résolution 284 (XXV) en date du 29 mai 2008, qui a approuvé la mise en place du Centre de technologie pour le développement de la CESAO,

Exprimant son appréciation à la Jordanie pour son offre d'accueillir le Centre, et notant que les ressources pour le centre devraient provenir des sources suivantes:

- (a) Soutien du pays hôte;
- (b) Soutien de la CESAO;
- (c) Revenu reçu par le Centre pour les services fournis aux bénéficiaires;
- (d) Toute autre source de financement approuvée par le conseil des gouverneurs.

1. *Adopte* le règlement du Centre de technologie de la CESAO, conformément à la présente résolution, comme fondement de ses opérations;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour accélérer l'établissement du Centre, y compris la conclusion d'un accord sur le siège central entre le pays hôte et les Nations Unies;

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de mettre en place le premier conseil des gouverneurs en sollicitant la nomination des candidats par les pays membres;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans l'application de la présente résolution, y compris la phase initiale de fonctionnement du Centre, et les réalisations de la CESAO à cet égard.

Annexe

Projet de statut du Centre de technologie de la CESAO

Mise en place

1. Le Centre de technologie de la CESAO sera mis en place conformément aux termes et conditions suivants.

¹ Résolution de l'Assemblée générale 60/1.

² Résolution de l'Assemblée générale 55/2.

³ Résolution de l'Assemblée générale 64/222.

Mission

2. La mission du Centre consiste à assister les membres de la CESAO et les organisations publiques et privées dans l'acquisition des instruments et compétences nécessaires pour accélérer le développement socio-économique et parvenir à une parité technologique avec d'autres nations et régions du monde et contribuer à convertir les économies des pays membres en économies basées sur la connaissance scientifique et technologique.

Objectifs

3. Les objectifs du Centre consistent à assister les membres de la CESAO en renforçant leurs capacités à développer et gérer des systèmes nationaux; développer, transférer, adapter et appliquer la technologie; déterminer la technologie appropriée pour la région, faciliter son développement et améliorer le cadre légal et commercial pour le transfert technologique. Le Centre cherche également à consolider le contenu de la connaissance technologique et scientifique des principaux secteurs économiques dans les pays membres.

Fonctions

4. Le Centre parviendra à atteindre les objectifs susmentionnés en assumant les fonctions suivantes:

- (a) Effectuer des recherches et des analyses de tendances, conditions et opportunités;
- (b) Fournir des services de conseil;
- (c) Disséminer les informations et promouvoir les bonnes pratiques;
- (d) Développer des partenariats et autres réseaux avec des organisations régionales et internationales et les principaux intervenants;
- (e) Former le personnel national, en particulier les chercheurs et les analystes de la politique;
- (f) Évaluer le niveau et contenu scientifique et technologique des secteurs de la production et des services et mesurer les indicateurs du rendement de ces secteurs relatifs au transfert de la connaissance scientifique et technologique.

Statut et organisation

5. Le Centre aura un conseil des gouverneurs (dénommé ci-après conseil), un directeur exécutif, un personnel, et un comité technique.

6. Le Centre sera situé à Amman, Jordanie. Un accord relatif au siège sera conclu entre le Gouvernement de la Jordanie et les Nations Unies.

7. Les activités du Centre seront conformes aux résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission. Le Centre sera soumis au règlement financier et au règlement du personnel des Nations Unies et aux circulaires et instructions administratifs.

Conseil des gouverneurs

8. Le Centre sera doté d'un conseil des gouverneurs composé d'un représentant permanent désigné par le Gouvernement de la Jordanie, et pas moins de six représentants nommés par les autres membres de la CESAO et élus par la Commission. Les représentants élus par la Commission seront mandatés pour une période de trois ans, ils seront éligibles pour une réélection seulement une autre fois. Si un représentant est incapable de servir pour toute la durée de son mandat, le poste vacant sera rempli par le Gouvernement de

ce représentant. Le Secrétaire exécutif de la CESAO ou son représentant participera aux réunions du conseil mais n'aura pas le droit de voter.

9. Au cours des deux années de la période de mise en place, un conseil des gouverneurs sera constitué; il sera composé des représentants de tous les pays membres qui désirent y adhérer.

10. Le Directeur exécutif du Centre assumera la responsabilité de secrétaire du conseil des gouverneurs et, en cette capacité, il gardera et circulera le procès verbal de la réunion du Conseil à ses membres.

11. Les représentants de (a) tout Etat Membre des Nations Unies, (b) les organismes des Nations Unies et agences spécialisées et liées, et (c) toutes autres organisations que le conseil jugera appropriée, ainsi que les experts dans des domaines d'intérêt pour le conseil pourraient être invités, à la discrétion du Conseil, pour participer aux réunions du conseil.

12. Le conseil se réunira au moins une fois par an et adoptera ses propres règles de procédure. Les sessions du conseil seront convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAO, qui pourra proposer des sessions spéciales du conseil à sa propre initiative et convoquera ces sessions spéciales selon la requête de la majorité des membres du conseil.

13. Le quorum requis pour les réunions du conseil consistera en la majorité de ses membres.

14. Chaque membre du conseil aura droit à un seul vote. Les décisions et recommandations du conseil seront conclues par un consensus ou, lorsque ce n'est pas possible, par la majorité des membres présents et votants. Pour l'application de ces règles, la phrase "membres présents et votants" signifie membres ayant effectué un vote affirmatif ou négatif. Les membres qui s'abstiennent de voter seront considérés comme non votants.

15. À chaque session ordinaire, le conseil élira un président et un vice-président. Le président et le vice-président resteront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du conseil. Le président ou, en son absence, le vice-président présidera lors des réunions du conseil. Si le président est incapable de servir pour la durée totale de la session à laquelle il a été élu, le vice-président agira en président pour le restant de cette session.

16. Le conseil passera en revue l'administration et le statut financier du Centre et la mise en œuvre de son programme d'action. Le Secrétaire exécutif de la CESAO soumettra à la Commission le rapport annuel adopté par le conseil lors de ses sessions ordinaires.

Directeur exécutif et personnel

17. Le Centre sera doté d'un directeur exécutif et du personnel nommé par le Secrétaire général conformément aux règlements, règles et instructions administratives des Nations Unies. Le directeur exécutif et le personnel jouiront du statut de fonctionnaires de la CESAO.

18. Le directeur exécutif sera responsable auprès du Secrétaire exécutif de la CESAO de l'administration du Centre et l'application de son programme d'action.

Le comité technique

19. Le Centre aura un comité technique comprenant des experts des membres de la CESAO et des organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales. Les membres du comité technique seront nommés par le directeur exécutif en consultation avec le Secrétaire exécutif de la CESAO.

20. Le comité technique sera chargé de conseiller le directeur exécutif sur la formulation du programme d'action et sur d'autres questions relatives aux opérations du Centre.

21. Les rapports des réunions du comité technique, et les observations du directeur exécutif sur le sujet à considérer seront soumis au conseil lors de sa prochaine session.
22. À chaque réunion du comité technique, le président sera élu par la majorité des votes des membres du comité technique présents et votants.

Les ressources du Centre

23. Le Centre sera financé par les sources suivantes:
 - (a) Soutien du pays hôte;
 - (b) Soutien de la CESAO;
 - (c) Revenu reçu par le Centre en échange des services fournis aux bénéficiaires;
 - (d) Toutes autres sources de financement approuvées par le conseil des gouverneurs.
24. Le Centre s'efforcera de mobiliser des ressources suffisantes pour soutenir ses activités, en plus de celles reçues du pays hôte, conformément à l'accord signé entre le pays hôte et l'Organisation des Nations Unies.
25. L'Organisation des Nations Unies gèrera séparément des fonds d'affectation spéciale pour les dons réservés aux projets de coopération technique ou autres contributions spéciales aux activités du Centre.
26. Les ressources financières du Centre seront gérées conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Modifications

27. Les modifications de ce statut seront adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
28. En cas des questions de procédure qui ne sont pas couvertes par ce statut ou règles de procédure adoptés par le conseil des gouverneurs, les dispositions pertinentes des termes de référence et règles de procédure de la CESAO seront applicables.

Entrée en vigueur

29. Le présent statut entrera en vigueur à la date de son adoption par la Commission.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

II. Les questions portées à l'attention du Conseil économique et social

4. À sa septième séance plénière, le 19 mai 2010, la Commission a adopté les résolutions ci-après qu'elle a décidé de porter à l'attention du Conseil économique et social.

295 (XXVI). La Déclaration Directrice de la Commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale pour accorder une plus grande attention aux Politiques de la Jeunesse: Une Opportunité pour le Développement

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Soulignant la nécessité de consolider la capacité des pays membres à formuler des politiques pour la jeunesse,

Ayant passé en revue l'étude essentielle présentée à la Commission lors de sa vingt-sixième session, tenue à Beyrouth du 17 au 20 mai 2010,¹ conformément au Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) à l'Horizon 2000 et au-delà et son Supplément,² le résultat et les recommandations de la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue à Abou Dhabi en 2009,³ et le sondage régional effectué par la CESAO en 2008 sur la réponse des pays membres au PAMJ,

1. *Souligne l'importance de la poursuite de la CESAO d'assumer son rôle de plate-forme régionale dans les domaines suivants:*

(a) *Consolider la capacité nationale des pays membres dans la formulation des politiques et stratégies nationales ciblant la jeunesse, organiser des ateliers de travail, préparer des guides pour rehausser la capacité du personnel national dans la formulation de politiques nationales ciblant la jeunesse et encourager la recherche et les sondages qui déterminent les facteurs de base affectant les jeunes et leurs besoins, et les moyens de les traiter;*

(b) *Activer le rôle des mécanismes nationaux de coordination et les élargir de façon à ce qu'ils englobent les organes nationaux concernés par les questions relatives à la jeunesse dans les pays membres;*

(c) *Préparer des rapports périodiques régionaux sur les développements relatifs à la condition de la jeunesse dans la région, fondées sur des données officielles des pays membres, et ce, dans le cadre des 15 domaines prioritaires du PAMJ;*

(d) *Soutenir le rôle des bureaux nationaux de statistiques dans les pays membres dans la collecte et l'analyse des données statistiques sur la jeunesse, le développement de systèmes de données multifonctionnels et la mise en place d'indicateurs et normes conformément aux politiques de chaque pays membre;*

(e) *Echanger l'expertise entre les pays de la région, et profiter des succès dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de jeunesse dans les domaines de priorité du PAMJ;*

(f) *Adopter des politiques de jeunesse comme thème principal lors de la prochaine réunion du Mécanisme régional de coordination en 2010 et poursuivre les efforts pour élargir le champ de coopération entre les agences régionales des Nations Unies et les programmes dans la promotion des recommandations de la présente déclaration et développer la capacité des Gouvernements à cet égard;*

(g) *Consolider la coopération et la coordination entre la CESAO, la Ligue des pays arabes et le Conseil de coopération du Golfe dans le contexte d'encourager les Gouvernements de la région à formuler des politiques nationales pour la jeunesse et incorporer les questions relatives à la jeunesse au Project arabe de la santé de la famille;*

2. *Souligne l'importance de la Déclaration pour accorder une plus grande attention aux politiques de la jeunesse: un atout pour le développement, contenue dans l'annexe de cette résolution.*

¹ CESAO, *Politiques Nationales pour la Jeunesse dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse* (E/ESCWA/26/4(Part I)).

² Résolutions de l'Assemblée générale 50/81 et 62/126. Conformément à la résolution 47/1 de la Commission des Nations Unies pour le Développement Social, Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'année 2000 et au-delà et son Supplément est devenu une série unifiée de principes directeurs, connu sous le nom de Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ).

³ CESAO, *Rapport de la Réunion du Groupe d'Expert sur le Renforcement de l'Équité Sociale: Intégrer la jeunesse au processus de Développement*, 29-31 March 2009 (E/ESCWA/SDD/2009/3/Rev.1).

3. *Prie* le Secrétaire exécutive de soumettre à la Commission, lors de sa vingt-septième session, un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution.

Annexe

La Déclaration de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour accorder une plus grande attention aux Politiques de la Jeunesse: un atout pour le Développement

1. *Nous* les représentants des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) participant à la vingt-sixième session de la CESAO et à la table ronde sur les politiques de la jeunesse dans le monde arabe: défis et opportunités, tenue à la maison des Nations Unies à Beyrouth du 17 au 20 mai 2010 sous le patronage du Gouvernement de la République Libanaise, représenté par le Président du Parlement, S.E. M. Nabih Berri;
2. *Notons* la concomitance de la vingt-sixième session de la CESAO en 2010 avec l'Année Internationale de la Jeunesse des Nations Unies: Dialogue et Entente Mutuelle;⁴
3. *Reconnaissons* l'importance des résolutions des Nations Unies sur la jeunesse, et en premier la Déclaration sur la Promotion au sein des jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, adoptée en 1965;⁵
4. *Rappelons* les domaines de priorité identifiés dans le PAMJ, adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/81 en date du 14 décembre 1995 et 62/126 en date du 18 décembre 2007 et réaffirmés dans les résolutions subséquentes, dont la plus récente est la résolution 64/130 du 18 décembre 2009;
5. *Notons avec appréciation* les réalisations enregistrées dans la région de l'Asie Occidentale au cours des trois décennies, et en premier le Plan régional d'action pour la jeunesse, préparé en 1983 par la CESAO, telle que prénommée à l'époque, qui prévoyait également des stratégies nationales pour la jeunesse, l'intégration des besoins essentiels de la jeunesse dans les objectifs des plans nationaux, et l'adoption de la question de la participation des jeunes comme moyen pour établir et mettre en œuvre des programmes de développement;
6. *Exprimons* notre appréciation de la valeur de la jeunesse comme agent essentiel dans le changement du présent et la conception de l'avenir, et soulignons l'importance d'accorder la priorité à attribuer une attention à la jeunesse;
7. *Convenons* qu'investir dans la jeunesse apporte des dividendes garantis et que les stratégies nationales de la jeunesse sont avant tout une expression de l'engagement d'une société envers ses citoyens;
8. *Notons* que le chômage est l'un des principaux soucis auxquels la jeunesse fait face et qui par conséquent nécessite la création de nouveaux emplois dans certains domaines prometteurs pour éviter un drainage social et économique de la société;
9. *Soulignons* l'importance de la résolution du Conseil économique et social 1998/46, qui a confié aux commissions régionales des Nations Unies un rôle pilote et la responsabilité d'assurer la coordination et la coopération dans tous les domaines relatifs aux programmes économiques et sociaux entrepris par le système des Nations Unies dans leurs régions géographiques respectives à travers le Mécanisme régional de coordination;

⁴ Résolution de l'Assemblée générale 64/134 en date du 18 décembre 2009.

⁵ Résolution de l'Assemblée générale 2037 (XX) en date du 7 décembre 1965.

10. *Soulignons* que la CESAO, forte de son pouvoir de rassemblement, peut maintenir son rôle primordial en assurant le suivi des conférences, et la coordination des efforts des organisations des Nations Unies à l'échelle régionale et nationale au niveau de la mise en œuvre du PAMJ;

11. *Accueillons* le Cinquième congrès mondial des jeunes, qui se tiendra à Istanbul, du 31 juillet au 13 août 2010, et l'initiative du Gouvernement de Mexico d'accueillir une Conférence mondiale pour la jeunesse à Mexico City du 24 au 27 août 2010, les deux mettront l'accent sur la question de la jeunesse et du développement dans le contexte des OMD.

Nous renouvelons notre engagement au PAMJ à travers ce qui suit:

1. *Répondre effectivement* aux dispositions du PAMJ en utilisant les objectifs et les fins proposés dans le rapport du Secrétaire général⁶ comme un moyen de faciliter la formulation et la supervision des politiques nationales pour la jeunesse;

2. *Développer* des politiques nationales pour la jeunesse dans les pays membres qui n'ont pas incorporé les jeunes dans leurs programmes de développement, et impliqué la jeunesse dans la formulation d'une vision basée sur les droits et les devoirs, reflétant une perspective nationale du développement de la jeunesse;

3. *Réviser* les politiques et stratégies de la jeunesse en vigueur en vue de les activer dans le contexte du PAMJ, poursuivre les efforts vers le développement des sources d'autofinancement pour assurer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et les suppléer par d'autres sources nationales, régionales et internationales;

4. *Adopter* une approche basée sur les droits de l'homme dans la formulation des politiques nationales de la jeunesse, impliquant tous les acteurs sociaux, économiques et politiques dans le soutien et la protection des droits de la jeunesse et changeant les perceptions prévalentes sur la jeunesse, y compris la jeunesse aux besoins spéciaux, de simples récepteurs de dons ou services à des personnes jouissant de droits;

5. *Recourir* aux 15 domaines prioritaires du PAMJ comme cadre fondamental pour identifier les priorités les exigences nationales, les discuter par le biais des institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et les organisations du secteur privé, avec la participation des jeunes et parvenir à un consensus sociétal à cet égard afin de garantir l'engagement de toutes les parties;

6. *Allouer* une partie du programme statistique d'action dans les pays membres pour contrôler le développement de la jeunesse et poursuivre l'élaboration d'une liste d'indicateurs nécessaires pour cette fin, comme une liste préliminaire susceptible d'être révisée et qui pourrait être adaptée sur mesure selon les priorités de chaque pays;

7. *Intensifier* les efforts pour mettre en place un mécanisme national de haut niveau, dans les pays où un tel mécanisme manque actuellement, d'assurer une coordination entre les ministères et les parties concernées par les questions de la jeunesse, définir les fonctions de chaque partie, perfectionner leur compétence et mettre en place des cadres de coopération permettant à la politique nationale de la jeunesse de couvrir tous les secteurs, et d'être mise en œuvre par le biais de partenariats nationaux entre les organisations non gouvernementales, les bureaux gouvernementaux, les ministères et autres parties concernées.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

⁶ Objectifs et Cibles pour le Contrôle du Progrès de la Jeunesse dans l'Economie Globale, Soixante-deuxième session (A/62/Add.1 – E/2007/7/Add.1); Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse: Progrès et Contraintes relatifs au Bien-être des Jeunes et leur Rôle dans la Société Civile (E/64/61 – E/2009/3).

**296 (XXVI). Consolider les institutions du secteur public et les ressources
Pour atteindre les objectifs nationaux de développement**

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Guidée par la Déclaration sur le droit au développement¹ qui a consacré le développement comme un droit inaliénable de l'homme et par la corrélation directe existante entre la modernisation du secteur public et la réalisation des OMD,

Guidée également par l'Assemblée générale, les résolutions du Conseil économique et social et les décisions relatives à la relation mutuellement renforcée entre l'administration publique et le développement, avec un accent particulier sur la résolution de l'Assemblée générale 60/34 et la résolution du Conseil économique et social 2008/32, qui a clairement reconnu l'effet positif du développement institutionnel et du renforcement des capacités de développement socio-économique,

Admettant que le développement et la modernisation du secteur public et de ses institutions et ressources est un processus continu et évolutionnaire qui contribue à accélérer le progrès vers le développement,

Se félicitant de l'intérêt accru exprimé par les pays membres à l'égard des programmes relatifs au développement dans les institutions et ressources du secteur public.

Notant avec appréciation l'effet positif des diverses institutions du secteur public et activités de développement des ressources et initiatives mises en œuvre par la CESAO et visant à permettre au secteur public de mener la modernisation nationale et les efforts de développement, et documenter les réussites dans l'augmentation des ressources extrabudgétaires et l'établissement de partenariats pour faciliter la mise en œuvre des programmes de développement du secteur public,

Notant avec intérêt l'introduction du concept du développement d'un secteur public moderne à travers le développement institutionnel comme composante fondamentale de la stratégie de la CESAO pour soutenir les efforts du développement socio-économique national,

1. *Lance un appel* aux pays membres pour:

(a) Poursuivre la modernisation et le développement des institutions et ressources du secteur public, au besoin, et renforcer la résistance de ces institutions à l'occupation, au conflit et à leurs retombées, outre la ramification des défis aux échelles globale et régionale;

(b) Édifier sur les succès réalisés par la mise en œuvre de stratégies de développement/modernisation du secteur public comme moyen pour atténuer les conflits et consolider la paix;

(c) Investir des ressources supplémentaires pour répondre aux demandes des pays membres et bâtir les capacités des fonctionnaires du secteur public, en particulier dans les domaines relatifs au renforcement et développement de la gestion des ressources humaines et financières;

2. *Prie* le Secrétariat de:

(a) Faire le suivi des succès des initiatives de développement du secteur public entreprises par certains pays membres visant à stimuler le progrès pour atteindre les OMD et atténuer l'effet négatif et les retombées des urgents enjeux à l'échelle mondiale;

¹ Résolution de l'Assemblée générale 41/128 en date du 4 décembre 1986.

(b) Consolider les programmes institutionnels de développement par le soutien de la recherche analytique, les services de conseil et la formation, intégrant davantage de recherche et d'analyse dans l'action normative et opérationnelle et poursuivre le travail avec les partenaires nationaux et internationaux en développant des interventions mixtes à cet effet, en particulier dans les pays affectés par les conflits;

(c) S'orienter par la réussite des modèles internationaux et régionaux, disséminer les meilleures pratiques et en tirer profit en collaboration avec les pays membres;

(d) Veiller à ce que les ressources supplémentaires humaines et financières soient disponibles pour l'action normative et opérationnelle requise pour élaborer des programmes de développement/modernisation du secteur public, en particulier dans les domaines relatifs au renforcement et au développement de la gestion des ressources publiques humaines et financières dans les pays membres, sur leur demande;

3. *Invite* les pays membres et les donateurs à soutenir la CESAO dans son effort visant à formuler et mettre en œuvre des initiatives de développement/modernisation du secteur public dans les pays membres en vue de renforcer davantage la capacité institutionnelle du secteur public pour mener la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris les OMD, et étayer les efforts de consolidation de la paix;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans l'application de la présente résolution.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

297 (XXVI). Mesurer la mise en œuvre par la région arabe des objectifs du Millénaire pour le développement en vue du progrès sociétal

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Notant avec une profonde préoccupation que le manque de données et informations requises dans certains pays membres pour les indicateurs de développement, y compris ceux relatifs aux OMD, en particulier les objectifs de promouvoir la parité des sexes et l'autonomisation des femmes, la situation des jeunes, et les répercussions sur les statistiques officielles, ce qui entrave la planification et la mise en œuvre de politiques fondées sur la connaissance des faits et restreint la capacité des pays à contrôler les indicateurs de développement national,

Reconnaissant l'importance fondamentale de la capacité statistique nationale pour produire des indicateurs fiables et en temps voulu sur le progrès sociétal,

Rappelant la résolution du Conseil économique et social 2006/6 en date du 24 juillet 2006, qui a exprimé sa profonde préoccupation par le fait que de nombreux pays continuent de manquer de données adéquates pour évaluer les tendances nationales dans le cadre du suivi des progrès obtenus dans la réalisation de tous les objectifs convenus au niveau international, notamment les OMD et pour définir et suivre l'application de politiques et stratégies nationales de développement et par le fait que dans de nombreux pays où ces données existent, les capacités nécessaires à leur utilisation sont inexistantes et dans certains cas où des données nationales sont disponibles, elle ne sont pas utilisées autant que possible,

Rappelant également la résolution du Conseil économique et social 2000/27 en date du 28 juillet 2000, dans laquelle le Conseil a réaffirmé l'importance des efforts nationaux pour renforcer la capacité statistique dans tous les pays, entre autres par la formation statistique, et le soutien international effectif à cet égard pour les pays en voie de développement et les pays sortant de conflits,

Affirmant l'importance d'intensifier la coopération entre les pays de la région pour atteindre les OMD vers 2015,

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat dans le suivi de la réalisation des OMD, en particulier les rapports sur le progrès accompli vers la réalisation des OMD dans la région de la CESAO,

1. *Lance un appel* à tous les pays membres pour consolider la coordination entre les bureaux nationaux de statistiques et mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement statistique, en vue d'améliorer la couverture et la transparence des indicateurs et les méthodes de faire des rapports sur ceux-ci et disséminer des méthodes efficaces pour le contrôle des objectifs de développement convenus aux échelles nationale et internationale, y compris les OMD, selon les démarches suivantes:

(a) Définir les priorités et développer une stratégie pour fournir des données pour tous les indicateurs;

(b) Identifier des moyens, entre autres par le biais du renforcement des capacités pour améliorer le suivi et la communication d'information sur le développement des indicateurs, y compris ceux relatifs aux OMD;

(c) Veiller à ce que les métadonnées correspondantes soient conformes aux directives de référence;

2. *Demande* au Secrétariat de développer un observatoire des OMD pour le progrès sociétal, y compris la parité des sexes et l'autonomisation des jeunes par les moyens suivants:

(a) Soutenir les pays membres, selon leurs besoins et exigences, dans la réalisation des OMD par le renforcement des capacités dans la collecte et la dissémination des statistiques, l'intégration des OMD dans les plans de développement, le contrôle du progrès réalisé et la mesure de son effet, et la préparation des rapports nationaux et régionaux en coordination avec les parties concernées;

(b) Évaluer la qualité des données nationales et les indicateurs de développement, y compris les OMD, et fournir les ressources adéquates pour améliorer la qualité des données et la convergence avec les normes internationales.

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans l'application de la présente résolution, y compris sur l'amélioration des statistiques relatives aux sexes et à la jeunesse au niveau régional et les réalisations de la CESAO à cet égard.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

298 (XXVI). Développement social

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Reconnaissant l'importance du développement social et du bien-être humain pour tous, selon la Déclaration de Copenhague sur le développement social,¹

Se Référant aux aspects relatifs au développement social selon les résultats du Sommet mondial de 2005,² les OMD et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,³

Prenant en considération la résolution de la CESAO 285 (XXV) en date du 29 mai 2008 relative à la politique sociale intégrée, qui prie le Secrétariat de travailler avec les pays membres pour l'adoption d'une

¹ Assemblée générale, Rapport du Sommet mondial pour le Développement, Copenhague, 6-12 mars 1995, chap. I, résolution 1, annexe 1 (A/CONF.166/9).

² Résolution de l'Assemblée générale 60/1 en date du 16 septembre 2005.

³ Résolution de l'Assemblée générale 55/2 en date du 13 septembre 2000.

approche de politique sociale intégrée; la consolidation du dialogue sur la politique sociale, et la mise en œuvre des plans d'action et recommandations approuvés internationalement, y compris les OMD et les domaines de priorité du PAMJ,⁴

Notant que les politiques sociales dans la région sont conçues avec le but ultime de promouvoir un processus de développement social équitable et inclusif, prenant en considération la spécificité régionale; et le fait que le développement social est fondé sur un large éventail de changements qualitatifs qui permettent aux pays membres d'atteindre leurs objectifs de développement nationaux,

Prenant en considération le fait que le sous-programme 2 du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 porte non seulement sur la politique sociale intégrée, mais également sur les différents groupes et partenariats sociodémographiques entre le gouvernement et la société civile pour mettre en œuvre les politiques, programmes et projets de développement social,

Notant que les sous-programmes analogues des autres commissions régionales des Nations Unies sont intitulées "Développement social",

1. *Approuve* le changement du titre du sous-programme 2 de "Politiques sociales intégrées" à "Développement social";

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

299 (XXVI). Adoption des modifications introduites dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Prenant note du progrès effectué en 2010 dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011,

Prenant également note des modifications introduites au programme de travail,

Exprimant sa satisfaction des réalisations effectuées,

Convaincue par les justifications présentées à l'appui des modifications apportées au programme de travail destinées à assurer la flexibilité requise,

1. *Adopte* les modifications introduites au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire le suivi sur la mise en œuvre du programme de travail et, si nécessaire, d'inclure des activités pour faire face aux développements qui pourraient émerger dans la région;

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'informer les pays membres sur toute autre modification qui pourrait être introduite au programme de travail, dans le rapport sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 qui sera distribué aux pays membres.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

⁴ Résolution de l'Assemblée générale 50/81 en date du 14 décembre 1995 et 62/126 en date du 18 décembre 2007.

300 (XXVI). Adoption des rapports des session des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Affirmant l'importance du rôle assumé par les organes subsidiaires dans le travail de la formulation, la coordination et le suivi, et ce, dans leurs compétences respectives, pour la promotion des meilleurs intérêts des pays membres,

Reconnaissant l'importance de la mise en œuvre des recommandations formulées par ces organes pour permettre à la CESAO de s'acquitter de ses obligations dans les compétences relevant de la mission de ses organes subsidiaires,

Ayant examiné les recommandations contenues dans les rapports suivants: Rapport du Comité de statistique sur sa huitième session (E/ESCWA/SD/2008/IG.1/9); Rapport du Comité de l'énergie sur sa septième session (E/ESCWA/SDPD/2009/IG.1/7); Rapport du Comité sur le développement social sur sa septième session (E/ESCWA/SDD/2009/IG.1/6), Rapport du Comité de la femme sur sa quatrième session (E/ESCWA/ECW/2009/IG.1/7), Rapport du Comité technique sur sa troisième réunion (E/ESCWA/2009/C.3/6), Rapport du Comité des ressources hydrauliques sur sa huitième session (E/ESCWA/SDPD/2008/IG.1/7); Rapport du Comité des transports sur sa dixième session (E/ESCWA/EDGD/2009/IG.1/8); Rapport du Comité technique pour la libération du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO sur sa sixième session (E/ESCWA/EDGD/2009/IG.2/7); Rapport du Comité technique sur sa quatrième réunion (E/ESCWA/2010/C.4/9/Report); Rapport du Comité des transports sur son onzième session (E/ESCWA/EDGD/2010/IG.1/8/Report).

1. *Adopte* les recommandations contenues dans ces rapports, à l'exception des décisions prises par la Commission dans le cadre de la session en cours;
2. *Appelle* les pays membres à coopérer avec la CESAO dans la prise et l'exécution des mesures pour veiller à la mise en œuvre de ces recommandations.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

301 (XXIV). Adoption du projet du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013

La Commission économique et sociale de l'Asie occidentale,

Rappelant le projet du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013,

Ayant à l'esprit que le projet du cadre stratégique a été sujet à des modifications au cours de la discussion des sous-programmes par les Comités intergouvernementaux spécialisés avec les pays membres,

Notant que le projet du cadre stratégique a été fondé sur les priorités des pays membres en matière de développement économique et social,

1. *Adopte* le projet du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif de distribuer le cadre stratégique dans sa forme adoptée par les pays membres;

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa vingt-septième session, un rapport sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre du cadre stratégique, y compris les modifications introduites à cet effet, en plus des réalisations de la CESAO à cet égard.

7^{ème} séance plénière
19 mai 2010

III. Recommandations

5. Les représentants des pays membres participant à la réunion de hauts responsables ont discuté des points de l'ordre du jour, en particulier, le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la CESAO, les questions de gestion, le projet du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013; les progrès accomplis dans la mise en place du centre de technologie de la CESAO. Les discussions ont débouché sur un nombre de recommandations, comme suit:

(1) Souligner l'importance de l'engagement de la CESAO à l'approche de gestion axée sur les résultats, afin d'évaluer l'efficacité de chacun des sept sous-programmes, basés sur des indicateurs et des accomplissements spécifiques, et selon une méthode qui mesure le niveau atteint, les insuffisances et les améliorations possibles dans les futurs programmes;

(2) Adopter une approche évolutive à l'évaluation, combinant autoévaluation et évaluation externe par un organisme indépendant. En outre, les pays membres devraient être impliqués en tant que partenaires dans la planification et la mise en œuvre des programmes et projets ainsi que bénéficiaires concernés par les résultats et les implications, de manière à ce que leur rôle ne se limite pas à être informé du processus d'évaluation;

(3) Souligner l'importance de la coopération entre le Centre d'information des Nations Unies (CINU) à la CESAO et les médias dans les pays membres, afin d'accroître la sensibilisation au rôle de la Commission et son rôle dans le renforcement des capacités et de faire progresser le processus de développement;

(4) Elargir la portée de la coordination dans différents domaines tels que les statistiques, les questions de la femme et les OMD. Ces domaines doivent être abordés par toutes les parties responsables de rendre compte des OMD et d'autres conventions internationales, au lieu d'être limités à certaines agences officielles.

(5) Renforcer la coopération entre la CESAO et les organisations internationales et régionales concernées par les sous-programmes, afin de renforcer l'échange d'expertise avec chaque organisation dans son propre domaine de compétence;

(6) Renforcer les partenariats entre les gouvernements, les organes directeurs locaux, les organisations de la société civile et le secteur privé dans les projets de développement local, leur permettant de faire partie de la planification, la mise en œuvre, le soutien et l'évaluation de ces projets, de manière à refléter le rôle de la CESAO à fournir des services aux gouvernements et aux peuples des pays membres;

(7) Se concentrer sur le développement des secteurs informels qui ne sont pas couverts par les statistiques officielles dans les pays membres où les statistiques sur ces secteurs ne sont pas disponibles;

(8) Soutenir les mécanismes nationaux pour les femmes et prendre des mesures pour faciliter leur accès aux postes de décision et mobiliser des ressources financières et techniques afin d'aider les pays confrontés à des difficultés dans la réalisation des OMD d'ici 2015;

(9) Activer le système d'intervention rapide, à la lumière de l'évolution accélérée en cours dans la région et dans le monde, lui permettant de recevoir les demandes et les propositions des pays membres et d'y répondre efficacement;

(10) Publier davantage de rapports périodiques au niveau des pays relatifs aux secteurs importants tels que la concurrence, l'intégration et la diversification économique;

(11) Accélérer la diffusion de bulletins, en particulier sur l'Internet et assurer leur disponibilité en arabe en vue d'accroître leurs utilisations bénéfiques ainsi que diffuser largement les publications de la CESAO qui peuvent être téléchargées gratuitement;

(12) Faciliter l'accès au contenu de la bibliothèque de la CESAO, numériser autant de matières que possible et les afficher sur le site Web de la CESAO pour téléchargement;

(13) Permettre pas moins de quatre semaines de laps de temps entre les réunions des hauts responsables et les réunions ministérielles au cours de la session de la CESAO;

(14) Apporter un soutien accru au programme de coopération technique de la CESAO pour assurer le succès continu en fournissant de précieux services de conseil aux pays membres et renforcer ses capacités de travail en langue arabe.

6. Le Comité de rédaction a examiné les projets de résolution concernant les différents sujets inclus dans l'ordre du jour et a proposé des modifications pertinentes. Les projets de résolution ont été soumis aux ministres pour approbation, en tenant compte des modifications proposées par les hauts responsables.

IV. Questions ayant fait l'objet d'un examen ou d'un débat

A. Etude des demandes présentées par les Etats membres de l'ONU et/ou les agences spécialisées et qui ne sont pas membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, pour participer en qualité d'observateur à la vingt-sixième session de la Commission
(Point 4 de l'ordre du jour)

7. Les demandes de participation à titre d'observateurs aux travaux de la vingt-sixième session ont été reçues de huit États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la CESAO, à savoir Belgique, Chine, France, République islamique d'Iran, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, et Tunisie. Ces demandes ont été approuvées par la Commission, qui a reçu également des demandes similaires d'un certain nombre d'organismes et de programmes des Nations Unies et des organes. Il convient de noter que le Maroc a le statut d'observateur permanent à toutes les sessions de la CESAO.

B. Les questions de politiques générales dans la région de la CESAO
(Point 5 de l'ordre du jour)

8. La Commission a examiné ce point de l'ordre du jour autour de deux tables rondes. La première, a porté sur les politiques nationales de la jeunesse dans le cadre du PAMJ, tandis que la seconde a porté sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

1. Les politiques nationales de la jeunesse dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse

9. Suite à l'approbation du Comité technique lors de sa quatrième réunion (Beyrouth, 26-27 janvier 2010) de la proposition avancée par le Secrétariat en ce qui concerne le thème de la vingt-sixième session de

la Commission, la question des politiques nationales de la jeunesse a été choisie comme thème principal de la session.

10. Ce thème a été abordé autour d'une table ronde ministérielle en raison de sa pertinence pour les pays de la région, en particulier à la lumière de la proclamation par les Nations Unies de 2010 comme l'Année internationale de la jeunesse: le dialogue et l'entente mutuelle.

11. Le représentant du Secrétariat a fait un exposé sur les politiques nationales de la jeunesse dans le cadre du PAMJ en s'appuyant sur le document E/ESCWA/26/4(Part I), qui a souligné la nécessité d'utiliser le PAMJ comme un cadre politique visant à poursuivre des directives pratiques pour les efforts nationaux et l'appui international dans le domaine du développement des jeunes. L'exposé a mentionné l'enquête régionale menée par la CESAO en 2008 sur la réponse des pays membres au PAMJ, qui a souligné la nécessité d'œuvrer pour le renforcement de l'efficacité et l'élargissement du champ d'application des projets nationaux pour les jeunes. L'exposé a souligné l'importance de s'adresser à la jeunesse comme un groupe sociodémographique qui a ses propres besoins, ce qui nécessite la formulation de politiques nationales visant à habiliter les jeunes et à leur offrir la possibilité de réaliser leur potentiel. Il a été clôturé par un résumé sur la démarche à suivre par la CESAO pour promouvoir les capacités nationales dans le domaine de la formulation de politiques et plans d'action nationaux de la jeunesse.

12. Au cours de la discussion qui a suivi, S.E. Mme Maythaa Al-Shamsi, Ministre d'Etat des Emirats Arabes Unis, a noté que le nombre croissant de jeunes dans les pays de la région, quoique posant plusieurs défis, a fourni un potentiel pour bénéficier des capacités des jeunes dans le processus de développement. Elle a souligné l'importance de l'engagement politique pour activer la réponse des pays membres au PAMJ, et la nécessité de s'inspirer du programme dans le cadre des trois systèmes qui affectent la situation des jeunes dans la région, à savoir, la famille, les établissements éducatifs et la société. Elle a ajouté que les médias ont également joué un rôle important dans le développement des jeunes.

13. Par la suite, un dialogue s'est tenu entre un groupe de jeunes arabes qui ont été choisis à partir de différentes écoles et universités au Liban, et les ministres participant à la session. La table ronde a été dirigée par Mme Fadia Kiwan, professeur de sciences politiques à l'Université Saint-Joseph. La discussion a porté sur les thèmes suivants:

(a) *Jeunesse et éducation*: La discussion a porté sur la question de l'amélioration de l'éducation des jeunes et des sorties éducatives, l'importance de combler le fossé entre les différents niveaux d'éducation, l'harmonisation entre les sorties éducatives et les besoins du marché du travail, et le rôle de la famille lors de la préparation de l'éducation de base;

(b) *Jeunesse et emploi*: La discussion a abordé les défis associés à l'emploi des jeunes, y compris les difficultés économiques, les conflits et les guerres, l'émigration, les coûts élevés des services sociaux, la migration des capitaux et la faiblesse des infrastructures;

(c) *Jeunesse et santé*: Dans cette section, les jeunes ont présenté des suggestions pour traiter les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne le mode de vie, la santé générale, la santé en matière de procréation et les institutions médicales;

(d) *Participation de la jeunesse à la prise de décision et à la vie publique*: La discussion a porté sur les obstacles qui entravent la participation effective des jeunes à la prise de décision. Les ministres ont souligné la nécessité d'identifier les domaines prioritaires nécessitant un changement, et d'adopter une attitude positive et pratique visant à permettre l'adaptation aux défis actuels;

(e) *Jeunesse et globalisation*: Les participants ont souligné la nécessité de résoudre les principaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés dans le contexte de la mondialisation et son effet sur leur

pays, de promouvoir les échanges culturels entre les jeunes de tous les pays de la région, et d'œuvrer pour encourager les échanges d'étudiants entre les universités arabes;

(f) *Jeunesse et questions exceptionnelles*: Les participants ont souligné la nécessité de résoudre le problème du chômage des jeunes et d'avoir une position arabe commune pour relever les défis auxquels la région fait face et de prévenir leur effet négatif sur les jeunes.

14. À l'issue de la table ronde, le Secrétariat a remis des certificats de reconnaissance aux membres de la CESAO qui avaient travaillé sur la formulation et la mise en œuvre des stratégies de la jeunesse, à savoir, le Bahreïn, la Jordanie et la Palestine.

15. Au cours de la table ronde, le Secrétariat a distribué une brochure, intitulée "Développement de la jeunesse dans la région de la CESAO: profils statistiques, stratégies nationales et réussites" (E/ESCWA/SDD/2010/Booklet.1).

2. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

16. Le représentant du Secrétariat a fait un exposé sur les priorités de développement institutionnel dans la région de la CESAO: Vers un secteur public modernisé, fondé sur le document E/ESCWA/26/4(Part II). L'exposé a souligné la corrélation entre le développement et la modernisation du secteur public. Il a signalé que le développement du secteur public à travers le renforcement des capacités institutionnelles et humaines est le facteur majeur qui contribue à l'amélioration du rendement économique et social. Il a soutenu la possibilité d'appliquer le nouveau concept de modernisation du secteur public dans la région de la CESAO et les défis auxquels elle est confrontée. L'exposé a été clôturé par une série de recommandations à prendre en considération en matière de politique et de renforcement des capacités afin de consolider l'infrastructure institutionnelle et accomplir la réforme administrative. Les recommandations ont prévu d'effectuer des enquêtes sur le terrain en coordination avec les parties concernées dans les pays membres, et ce, dans l'objectif d'identifier les priorités et les exigences de développement, et de travailler avec les pays membres en vue de formuler des stratégies destinées au secteur public et des programmes de renforcement des capacités humaines. Le but est de créer des institutions efficaces qui peuvent résister aux crises, atténuer leur effet et aider les pays membres en vue de permettre au secteur public de répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens.

17. Mme Hiba Khodr de l'Université américaine de Beyrouth a présenté une étude sur l'importance du renforcement des capacités de développement humain dans la modernisation du secteur public. Elle a noté que la réalisation des objectifs nationaux de développement nécessite la modernisation du secteur public par la réforme administrative. Cette dernière nécessite également la mise au point de stratégies fondées sur les problèmes et les besoins administratifs réels. Elle a souligné l'importance du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le renforcement des institutions, l'activation de leur rôle et la consolidation des structures institutionnelles, en tant que fondements de base pour l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux.

18. M. Ibrahim Osman de la Faculté de gestion des affaires à l'Université américaine de Beyrouth a présenté une étude sur l'activation du secteur public: stratégies pour la région de la CESAO, dans laquelle il a noté l'importance de la participation de toutes les parties concernées à la prise de décisions, en tant que processus fondé sur une évaluation efficace des risques et avantages éventuels. Il a terminé par une série de recommandations sur la diffusion des données officielles, la réalisation du développement durable, la consolidation des bases d'un partenariat entre les différentes parties concernées par le processus de décision et les conséquences escomptées, le renforcement des capacités humaines et la promotion de la coopération entre le secteur public et le secteur privé.

C. Le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission
(Point 6 de l'ordre du jour)

19. La Commission a examiné ce point en s'appuyant sur le document E/ESCWA/26/5 qui comprend cinq parties.

1. *Rapport sur l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009*

20. Le représentant du Secrétariat a fait un exposé sur l'exécution du programme de travail de la CESAO pour l'exercice biennal 2008-2009, en s'appuyant sur le document E/ESCWA/26/5(Part I). La présentation comprend un aperçu des résultats obtenus par chacun des sept sous-programmes, les obstacles et les défis qui entravent la mise en œuvre efficace et les leçons tirées du processus d'évaluation.

21. Au cours du débat, les délégués nationaux ont souligné l'importance de l'adhésion par la CESAO à la gestion fondée sur les résultats afin d'évaluer l'efficacité de chaque sous-programme en s'appuyant sur des indicateurs bien définis des réalisations, des lacunes et des possibilités d'amélioration dans les futurs programmes de travail. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les divisions de la CESAO ainsi que la nécessité de la participation des pays membres dans la conception des plans, et la réalisation de suivi et d'évaluation, assurant ainsi un engagement politique continu aux programmes et une amélioration des résultats.

22. Des délégués ont indiqué l'importance de l'utilisation des médias dans la région pour informer le public sur le rôle joué par la CESAO dans le renforcement des capacités et la conduite du processus de développement. Ils ont souligné la nécessité d'élargir le champ d'application de cette coordination de manière à ce qu'elle ne reste pas limitée à certains organismes du gouvernement, mais plutôt qu'elle puisse englober les autres parties chargées de faire des rapports sur les OMD et les conventions internationales. Ils ont également souligné l'importance de la coopération entre la CESAO et les organisations internationales, notant le fait que la CESAO coopère avec des organisations spécialisées des Nations Unies dans la mise en œuvre de ses sous-programmes.

23. En outre, les délégués nationaux ont souligné l'importance de promouvoir le développement communautaire et les partenariats avec les bureaux administratifs locaux dans les projets de développement et la nécessité d'inclure les groupes marginalisés dans les statistiques ainsi que les secteurs informels tels que l'agriculture. Ils ont noté les difficultés auxquelles se heurtent les femmes dans les pays arabes au niveau de la participation à la vie publique et politique et ont souligné la nécessité de soutenir les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de prendre des mesures pour faciliter l'accès des femmes à la prise de décision. Ils ont également indiqué la nécessité de mobiliser des ressources financières et techniques pour aider les pays confrontés à des difficultés dans la réalisation des OMD d'ici 2015.

24. En réponse aux points soulevés par les délégués, le représentant du Secrétariat a affirmé que leurs observations seraient prises en considération. Il a souligné que la CESAO a adopté la gestion fondée sur les résultats dans l'évaluation de ses programmes et activités et a veillé à ce que les pays membres participent aux premières étapes de la planification des programmes, l'évaluation et l'adaptation aux nouvelles priorités et aux besoins des pays membres en matière de services consultatifs et d'assistance technique dans les domaines prioritaires.

25. En ce qui concerne les médias, le représentant du Secrétariat a indiqué que la CESAO a formulé avec les pays membres une stratégie de communication, qui sera incluse dans le prochain cadre stratégique, visant à promouvoir la coopération entre la CESAO et les bureaux nationaux de statistique et les mécanismes nationaux pour la promotion des femmes dans le suivi des engagements et des conventions internationaux sur la femme. Le représentant du Secrétariat a également indiqué que la CESAO a organisé diverses activités

de formation sur l'utilisation des instruments, des conventions et des normes internationaux et sur la modification de la législation nationale conformément aux dispositions et conditions requises à cet effet.

2. Suivi sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Commission lors de sa vingt-cinquième session

26. La Commission a été saisie du document E/ESCWA/26/5(Part II). Les représentants des divisions de la CESAO ont résumé les activités menées conformément aux résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-cinquième session (Sanaa, 26-29 mai 2008). Les délégués des pays membres ont pris note des activités réalisées et celles qui sont encore en cours. Ces résolutions sont les suivantes:

- (a) La résolution 281 (XXV). Faire face aux questions du changement climatique dans la région arabe;
- (b) La résolution 282 (XXV). Atténuer les incidences des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la CESAO;
- (c) La résolution 283 (XXV). Adhésion aux critères internationaux pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la CESAO;
- (d) La résolution 284 (XXV). Création du centre régional de technologie de la CESAO;
- (e) La résolution 285 (XXV). Les politiques sociales intégrées;
- (f) La résolution 286 (XXV). Statistiques ventilées par sexe pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes;
- (g) La résolution 287 (XXV). Renforcement des capacités statistiques pour l'élaboration des politiques fondées sur la connaissance des faits;
- (h) La résolution 288 (XXV). Création d'un Centre pour la langue arabe à la CESAO;
- (i) La résolution 289 (XXV). Soutenir les efforts du Yémen relatifs au développement;
- (j) La résolution 290 (XXV). Appel à une action régionale pour accélérer l'application du Consensus de Monterrey en Asie occidentale;
- (k) La résolution 291 (XXV). Fréquence des sessions de la Commissions et ses organes subsidiaires.

27. Commentant l'exposé, un représentant d'un pays membre a souligné la nécessité de mettre en place un consentement logique pour le suivi de la mise en œuvre des résolutions en se basant sur des tables ayant identifiés les réalisations, les projets en cours et les mesures proposées pour les atteindre.

28. Le Secrétariat a salué cette proposition, à condition qu'un mécanisme objectif contenant des indicateurs soit éventuellement mis en place. Cela permettrait aux pays membres de participer au processus de suivi vu qu'une partie des mesures requises relèvent de leur responsabilité.

3. Programme de coopération technique et services consultatifs régionaux

29. la Commission a été saisie de deux documents sur les activités de coopération technique et services consultatifs régionaux entrepris par la CESAO durant l'exercice biennal 2008-2009. Le premier (E/ESCWA/26/5(Part III)/A) couvre les activités du Programme ordinaire de coopération technique (POCT) et le second (E/ESCWA/26/5(Part III)/B) sur les activités financées par le Compte des Nations Unies pour le développement.

30. Le représentant du Secrétariat a exposé un aperçu de ces activités et services. Il a souligné que le but du POCT est d'aider les pays membres en leur fournissant, à leur demande, des conseils sur les politiques, le soutien technique et des activités de renforcement des capacités dans les divers domaines d'expertise de la

CESAO, le programme de travail et les réalisations escomptées. Le représentant a présenté un aperçu sur les projets financés par le Compte pour le développement où la CESAO a agi comme un organisme chef de file et les progrès en liaison avec les réalisations prévues dans les sous-programmes de la CESAO.

31. Un représentant d'un pays membre a signalé la nécessité de parvenir à un équilibre au niveau des services consultatifs fournis par la CESAO aux pays membres. Il a souligné le besoin de préparer une nouvelle méthode de travail dans ce domaine qui intégrerait un système d'intervention rapide à la CESAO visant à faciliter l'accès opportun et effectif aux services requis.

4. *Statut financier de la Commission*

32. La Commission a été saisie du document E/ESCWA/26/5(Part IV). Le représentant du Secrétariat a examiné tous les aspects financiers des programmes de la Commission, portant sur le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires, et le Fonds d'affectation spéciale de la CESAO pour les activités régionales.

33. La présentation s'est clôturée par un appel aux pays membres, aux fonds et aux donateurs pour contribuer à l'augmentation des ressources extrabudgétaires en vue de soutenir des projets de la CESAO et de lui permettre de répondre aux demandes croissantes et aux besoins des pays membres.

34. Au cours de la discussion, les délégués nationaux ont souligné la nécessité de mobiliser et d'assurer la durabilité des ressources extrabudgétaires supplémentaires, de permettre à la CESAO de soutenir les ressources ordinaires du budget et d'acquérir une souplesse suffisante en vue de répondre aux demandes croissantes des pays membres de services consultatifs dans des domaines spécialisés, qui nécessitent des ressources financières et humaines et des activités pratiques variées ayant trait à chacun des sous-programmes.

35. Les délégués ont souligné l'importance de la formulation de stratégies de mobilisation des ressources qui apporterait des ressources extrabudgétaires pour la CESAO, tel qu'il est le cas des autres commissions régionales.

5. *Rapports des sessions des organes subsidiaires de la CESAO*

36. Les rapports des sept comités sur leurs sessions, qui ont eu lieu entre la vingt-cinquième et vingt-sixième session de la Commission, ont été présentés à la Commission, outre les rapports du Comité technique sur les réunions tenues durant la même période. Ces rapports, qui comprennent les recommandations, des sujets de discussion, des informations sur l'organisation des sessions et la liste des participants et les documents qui leur ont été soumis, sont énumérés ci-dessous.

- (a) Rapport du Comité de statistique sur sa huitième session (E/ESCWA/SD/2008/IG.1/9);
- (b) Rapport du Comité de l'énergie sur sa septième session (E/ESCWA/SDPD/2009/IG.1/7);
- (c) Rapport du Comité sur le développement social sur sa septième session (E/ESCWA/SDD/2009/IG.1/6);
- (d) Rapport du Comité de la femme sur sa quatrième session (E/ESCWA/ECW/2009/IG.1/7);
- (e) Rapport du Comité technique sur sa troisième réunion (E/ESCWA/2009/C.3/6);
- (f) Rapport du Comité des ressources hydrauliques sur sa huitième session (E/ESCWA/SDPD/2008/IG.1/7);

(g) Rapport du Comité des transports sur sa dixième session (E/ESCWA/EDGD/2009/IG.1/8);

(h) Rapport du Comité technique pour la libération du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO sur sa sixième session (E/ESCWA/EDGD/2009/IG.2/7);

(i) Rapport du Comité technique sur sa quatrième réunion (E/ESCWA/2010/C.4/9/Report);

(j) Rapport du Comité des transports sur sa onzième session (E/ESCWA/EDGD/2010/IG.1/8/Report).

37. La Commission a approuvé les recommandations et a pris note des éléments contenus dans ces rapports.

D. Questions relatives à la haute administration (Point 7 de l'ordre du jour)

38. La Commission a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document E/ESCWA/26/6, qui comprend deux sous-articles, à savoir: la rationalisation du travail de la Commission, et les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

1. *Rationalisation des travaux de la Commission*

39. La Commission a été saisie de trois documents portant respectivement sur les leçons tirées de l'évaluation des sessions de la Commission et ses organes subsidiaires E/ESCWA/26/6(Part I)/A; l'élévation du Centre de la femme au niveau de division E/ESCWA/26/6(Part I)/B; et l'élévation de la Section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchant les conflits au niveau de division et la création d'un comité intergouvernemental sur les urgents enjeux et le développement en temps de crise E/ESCWA/26/6(Part I)/C.

(a) *Evaluation de la structure intergouvernementale de la Commission et ses organes subsidiaires*

40. Le Secrétariat a présenté le document E/ESCWA/26/6(Part I)/A, qui a fourni une base pour le processus entrepris par le Secrétariat afin d'évaluer les travaux des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires; résultats de l'évaluation de huit sessions tenues au cours de la période allant de février 2008 à décembre 2009; les leçons principales tirées, y compris les meilleures pratiques et le profit à en tirer pour une meilleure planification dans l'avenir. Le représentant du Secrétariat a fait un exposé sur la structure intergouvernementale de la Commission et de ses organes subsidiaires conformément à la résolution de la CESAO 291 (XXV), qui invite le Secrétariat à procéder à une évaluation approfondie de la structure intergouvernementale de la CESAO à la lumière des priorités du programme, telles que définies par les pays membres, et de la réforme en cours au sein des Nations Unies.

41. Le représentant du Secrétariat a indiqué ce qui suit: (a) le Secrétariat a établi les termes de référence de l'évaluation en conformité avec les normes et les critères du Groupe d'évaluation des Nations Unies pour la période allant de janvier 2004 à juin 2009; (b) l'évaluation vise à mesurer l'efficacité des fonctions de la Commission dans la réalisation des objectifs et résultats prévus et la facilitation de l'interaction et la coordination sur les priorités régionales et les urgents enjeux, en assurant le suivi des résolutions et recommandations, et (c) les processus d'évaluation à venir sont de nature à porter sur les divers aspects et viseront à recueillir des informations en ayant recours à des approches différentes, y compris par la rencontre des membres des délégations pour recenser les opinions sur le travail de la Commission et l'usage d'un questionnaire en ligne pour obtenir des commentaires sur le rôle de la CESAO en tant que source d'information ainsi que son rôle dans la coordination et le suivi.

42. Au cours de la discussion, les délégués ont souligné la nécessité de définir clairement le rôle de la CESAO dans la région afin de faciliter le processus d'évaluation. Ils ont signalé la nécessité d'impliquer les pays membres dans toutes les étapes de l'évaluation, notant l'importance d'utiliser des méthodes variées pour la compilation des informations nécessaires à l'évaluation, y compris les entrevues individuelles et les discussions de groupe.

43. Un délégué a exprimé sa satisfaction à l'égard de la structure et du contenu des réponses au questionnaire qui comprend des questions sur les opinions des parties concernées et les pays membres en ce qui concerne tous les services consultatifs fournis. Toutefois, il a suggéré d'ajuster les quatre options de réponse fournies en ajoutant une option correspondant aux réponses neutres afin de parvenir à un équilibre entre les réponses positives et les réponses négatives.

44. En réponse aux commentaires formulés par les délégués des pays membres, le Secrétariat a indiqué qu'il procéderait à des réunions bilatérales avec des délégués participants à la session pour demander leur opinion sur l'efficacité du travail de la Commission, les priorités de la prochaine période et les moyens d'adapter la stratégie de la CESAO aux exigences nationales. Il a été convenu que la CESAO compléterait le rapport final d'évaluation vers juillet 2010, établirait une estimation du coût et définirait les modifications de programme qui en résultent afin de le soumettre au Comité technique pour discussion et adoption.

(b) *Elever le Centre de la femme de la CESAO au niveau de division*

45. Le représentant du Secrétariat a présenté le document E/ESCWA/26/6(Part I)/B qui comprend les justifications pour l'adoption du projet de résolution sur l'élévation du Centre de la femme de la CESAO au niveau de division, préparé par le Comité de la femme à sa quatrième session, et sur la nécessité de lui fournir les ressources financières et humaines nécessaires pour lui permettre d'effectuer son mandat et répondre aux exigences et aux aspirations des pays membres, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le représentant du Secrétariat a indiqué que le Centre avait besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien ses travaux d'une manière efficace, en particulier compte tenu du nombre croissant de pays qui ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ou qui ont écarté leur réserves vis-à-vis de certaines de ses dispositions; le nombre croissant de pays membres sollicitant une assistance pour la mise en œuvre des engagements internationaux; la nécessité d'assurer un suivi régulier des développements qui ont lieu à l'échelle nationale, régionale et internationale dans le domaine de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes et d'appuyer les mécanismes nationaux à cet égard.

46. Au sujet de l'organigramme proposé pour la division envisagée, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'il serait composé de deux sections, à savoir: (a) une section pour l'autonomisation des femmes, qui serait responsable de l'exécution des programmes visant à habiliter les femmes dans tous les domaines, en particulier la participation des femmes aux domaines social et politique dans les pays membres, et (b) une section relative à l'égalité des sexes, qui serait chargée d'appuyer les efforts des pays membres à intégrer ce concept dans les politiques et plans nationaux et des programmes et structures institutionnels, ainsi qu'au sein de la CESAO.

47. Au cours de la discussion, les délégués ont souligné l'importance du projet de résolution sur l'élévation du Centre de la femme de la CESAO au niveau de division, signalant la pertinence du rôle de ce Centre au niveau de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé et la participation à la vie publique et politique, et soulignant également la pertinence des services consultatifs fournis par le Centre et requis par un nombre croissant de pays membres. Les délégués ont noté la nécessité que la division prévoit de lancer des initiatives et des projets avec le secteur privé et la société civile qui englobent tous les aspects de l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes.

48. En réponse aux observations faites par les délégués, le Secrétariat a distribué le document E/ESCWA/26/6 (Part I)/B/Add.1, qui précise les incidences sur le budget de l'élévation du Centre de la femme de la CESAO et fournit les estimations des ressources financières nécessaires pour le travail de la division proposée pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif a noté que l'adoption du projet de résolution n'imposerait pas de fonds supplémentaires pour les pays membres. Elle nécessiterait plutôt le soutien de leurs représentants aux Nations Unies pour promouvoir ce projet de résolution dans le cadre des discussions budgétaires. Il a signalé la nécessité d'assurer une contribution des compagnies et entreprises du secteur privé pour soutenir les ressources extrabudgétaires de la CESAO, à l'instar des autres commissions régionales, afin de lui permettre de mener des projets favorables aux intérêts des pays de la région.

(c) *Élever la Section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchant les conflits au niveau de division et établir un comité intergouvernemental sur les urgents enjeux et le développement dans des situations de conflit*

49. La Commission a été saisie du document E/ESCWA/26/6(Part I)/C. Le représentant du Secrétariat a noté que la persistance de l'instabilité, les conflits, l'occupation et de leurs retombées ont été les principales causes qui ont entravé le développement dans la région. Dans ce contexte, la section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchant les conflits, qui est responsable de la mise en œuvre du sous-programme 7 sur l'atténuation des conflits et le développement dans la région de la CESAO, a reçu un nombre croissant de demandes pour ses services requis par les pays membres depuis sa création, en particulier dans les domaines de la modernisation du secteur public et la formulation des politiques, stratégies et programmes visant à atténuer les répercussions des conflits sur le développement socio-économique dans la région.

50. Par conséquent, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'il était nécessaire d'élever la section au niveau de division et fournir les ressources humaines et financières nécessaires afin de répondre aux demandes croissantes des pays membres pour les services fournis. D'ailleurs, le représentant du Secrétariat a noté la nécessité d'établir un comité intergouvernemental sur les urgents enjeux et le développement en temps de crise, ce qui a été recommandé par le Comité technique lors de sa troisième réunion (Beyrouth, 21-22 juillet 2009).

51. Au cours de la discussion, les délégués ont apprécié le rôle joué par la CESAO en vue d'atténuer les répercussions des conflits sur le développement dans la région, et soulevé des questions concernant le mandat du comité intergouvernemental envisagé, y compris la tâche de suivre et identifier des défis à l'échelle régionale et internationale qui pourraient entraver la consolidation de la paix et les efforts de développement, et la mise en place d'un système d'alerte précoce. En outre, certains délégués ont signalé le chevauchement des statuts du comité intergouvernemental et la division. La discussion s'est clôturée par un accent mis sur la nécessité d'adopter le projet de résolution sur l'élévation de la section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchant les conflits au niveau de division et la mise en place d'un comité intergouvernemental concerné par les urgents enjeux et le développement en temps de crise, à condition que les statuts du comité soient révisés.

52. En réponse aux commentaires formulés par les délégués, le Secrétariat a expliqué qu'il avait adopté des stratégies fondées sur la réalité de chaque pays affecté ou sortant des conflits. Il a indiqué que les statuts du comité prévu ont été formulés après consultations avec les pays membres, et il a exprimé sa disposition à introduire les modifications proposées par les délégués. Il a ajouté qu'une version révisée leur serait distribuée au cours de la session pour adoption.

2. Les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

53. La Commission a été saisie du document E/ESCWA/26/6(Part II), qui contient les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces modifications ont été apportées

en vertu des nouveaux mandats attribués à la CESAO par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatrième session, et conformément aux nouveaux besoins et enjeux qui ont surgi à l'échelle mondiale et régionale depuis l'adoption par la Commission du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, lors de sa vingt-cinquième session.

54. Les délégués ont pris note des modifications et ont souligné leur pertinence au niveau du programme de travail pour qu'il puisse correspondre aux évolutions se produisant en réalité et aux mandats modifiés de la Commission. Ils ont convenu d'adopter ces modifications, telles que prévues dans la résolution présentée à cet égard.

E. Le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2012-2013
(Point 8 de l'ordre du jour)

55. La Commission a été saisie du document E/ESCWA/26/7, qui contient le projet révisé du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013. Le représentant du Secrétariat a fait un exposé sur les objectifs et les réalisations prévues de chacun des sept sous-programmes.

56. Au cours de la discussion, les délégués ont souligné la nécessité d'une coordination préalable avec les pays membres pour la formulation du cadre stratégique, et pour étendre le champ d'application du sous-programme 4 pour inclure, outre les technologies de l'information et des communications, la production, l'adaptation, le développement et le transfert de technologie dans la région de la CESAO.

57. Les délégués ont évoqué l'importance de clarifier la nature des programmes et activités en cours de préparation afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre stratégique, en développant ainsi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer le succès et évaluer le progrès accompli dans la réalisation de chaque objectif.

58. Le Secrétariat a indiqué que l'identification d'activités et des ressources budgétaires correspondantes aurait lieu à un stade ultérieur le résultat serait ensuite soumise aux pays membres pour révision et commentaires.

59. La Commission a adopté le cadre stratégique proposé révisé pour l'exercice biennal 2012-2013, y compris les modifications spécifiées dans le rectificatif.

F. Progrès réalisé dans la mise en place du centre de technologie de la CESAO
(Point 9 de l'ordre du jour)

60. Sur ce point, le document E/ESCWA/26/8 a été présenté à la Commission. Il comprend le projet de résolution sur la création d'un Centre de technologie au sein de la CESAO et le projet de statut du Centre. Le représentant du Secrétariat a prié les délégués d'examiner le projet de statut en vue de l'adopter et, ultérieurement, conclure un accord de siège entre l'Organisation des Nations Unies et la Jordanie, le pays hôte.

61. Au cours de la discussion, les délégués ont posé des questions relatives aux procédures d'élection des membres du conseil des gouverneurs et à la nomination du directeur du Centre, à la mission et la nature des fonctions du Centre au niveau régional et international, et la mesure dans laquelle elles s'appuient sur la réussite des expériences similaires dans d'autres régions.

62. En réponse à ces questions, le représentant du Secrétariat a évoqué les dispositions des statuts par lesquelles le Directeur exécutif serait nommé par le Secrétaire général conformément à la réglementation, aux règles et aux instructions administratives des Nations Unies; à son tour, le Directeur exécutif nommerait les membres du comité technique qui serait créé au sein du Centre, en coordination avec le Secrétaire

exécutif et les pays membres, ainsi que le conseil d'administration qui serait désigné par le Gouvernement de la Jordanie et six représentants nommés par les autres membres de la CESAO et élus par la Commission.

63. Le représentant a suggéré que les pays membres pourraient désigner leurs candidats pendant la phase de fondation pour autant que l'élection ait lieu conformément aux statuts du Centre lors de la vingt-septième session de la Commission.

64. La Commission a pris note de l'état du projet pour mettre en place le Centre et a approuvé le projet des statuts proposé, ouvrant ainsi la voie à la conclusion de l'accord avec le pays hôte.

**G. Date et lieu de la vingt-septième session de la Commission
(Point 10 de l'ordre du jour)**

65. Il a été décidé que la Commission tiendrait sa vingt-septième session à Beyrouth en avril 2012.

**H. Questions diverses
(Point 11 de l'ordre du jour)**

66. Aucune proposition n'a été reçue en vertu de ce point.

**V. Adoption du rapport de la Commission
sur sa vingt-sixième session**

67. La Commission a adopté à sa séance de clôture, qui s'est tenue le 20 mai 2010, le projet de rapport sur sa vingt-sixième session, avec l'introduction des modifications agréées.

VI. Organisation des travaux de la session

A. Date et lieu de la session

68. La Commission a tenu sa vingt-sixième session à la Maison des Nations Unies à Beyrouth du 17 au 20 mai 2010. Elle a organisé sept séances plénières, au cours desquelles elle a considéré les divers points de l'ordre du jour.

69. Soulignant l'aspect culturel de sa mission de développement, la Commission a inauguré la réunion ministérielle avec un concert présenté par le chœur "Al-Fayhaa", qui a interprété un répertoire de chansons et de musiques traditionnelles.

B. Ouverture

70. La session de deux segments a été ouverte en deux étapes. Le segment des hauts responsables a été ouvert dans la matinée du lundi 17 mai 2010, tandis que le segment ministériel a été ouvert dans la matinée du mercredi 19 mai 2010 à la Maison des Nations Unies à Beyrouth.

1. Les réunions des hauts responsables

71. Lors de l'ouverture du segment des hauts responsables, M. Mohammad Ahmed Al-Hawri, Vice-ministre des études et prévisions économiques, du Ministère de la planification et de la coopération internationale au Yémen, qui assumait la présidence de la vingt-cinquième session, a prononcé le discours d'ouverture dans laquelle il a salué les succès obtenus par la CESAO dans la plupart de ses programmes pour l'exercice biennal 2008-2009, malgré les répercussions de la crise financière mondiale sur la situation socio-économique dans la région. Il a souligné le rôle joué par la CESAO dans la recherche des solutions innovatrices pour remédier au dégâts qui ont affecté tous les secteurs sociaux et économiques.

72. M. Badr Omar AlDafa, sous-secrétaire général des Nations Unies et secrétaire exécutif de la CESAO, a fait un discours dans laquelle il a accueilli les délégations et a souligné l'importance de leur participation, par laquelle ils ont confirmé leur engagement aux questions et priorités de la région et leur conviction à la nécessité d'intensifier les efforts conjoints afin de parvenir à l'intégration régionale. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance de la formuler de politiques sociales intégrées; de créer d'emplois pour les jeunes et d'assurer leur participation aux programmes et plans de développement; de renforcer la participation des femmes dans la vie économique, sociale et politique; d'atténuer les effets négatifs de l'inflation et des prix élevés. Il a affirmé la détermination de la CESAO à poursuivre une approche axée sur l'homme dans ses efforts pour parvenir au développement économique et social dans la région.

73. Dès l'élection de la Jordanie à la présidence de la vingt-sixième session, Mme Zeina Toukan, directrice de la Coopération internationale au Ministère de la planification et de la coopération internationale en Jordanie, a fait une allocution dans laquelle elle a indiqué que la Jordanie ne ménagera aucun effort au cours de son mandat en tant que président de la vingt-sixième session pour collaborer avec la CESAO et les pays membres afin de poursuivre les progrès réalisés au cours de la dernière session, et présenter des idées et des propositions visant à renforcer la mission de développement de la Commission pour mieux servir les pays membres.

2. Les réunions ministérielles

74. S.E. M. Abdel Karim Ismaïl al-Arhabi, Vice-premier ministre chargé des affaires économiques et Ministre de la planification et de la coopération Internationale au Yémen, qui a assumé la présidence de la vingt-cinquième session de la Commission, a prononcé l'allocution d'ouverture du segment ministériel dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants. Il a confirmé l'importance de choisir le développement des jeunes comme thème principal de la session, notant que les défis économiques et sociaux découlant de la crise financière mondiale, le changement climatique, la mondialisation des échanges économiques et le manque de sécurité, sont autant d'éléments qui sont venus ajouter des responsabilités aux pays membres dans le développement de la jeunesse, le renforcement de leurs capacités et la création d'emplois, et ce, en collaboration avec les organisations internationales et les partenaires au développement. Il a ajouté que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est étroitement corrélées à la bonne gouvernance, la bonne gestion, la responsabilisation et la transparence, en tant que tels, ils ont été parmi les principaux piliers du développement durable.

75. S.E. M. Jaafar Hassan, Ministre de la planification et de la coopération internationale en Jordanie, a transmis ses remerciements au Yémen pour les efforts déployés en assumant la présidence de la vingt-cinquième session. Il a souligné la nécessité de maintenir les réalisations effectuées et d'adopter des mesures qui contribuent à la consolidation de la coopération entre les pays de la région et l'accomplissement de la coopération régionale. Il a signalé les défis urgents posés par les taux élevés de croissance démographique et le chômage des jeunes, notant l'importance d'une planification saine en matière de ressources humaines et de capacités institutionnelles. Dans ce contexte, il a confirmé l'importance de poursuivre le développement du secteur de l'éducation et la modernisation des programmes, la production de données précises, l'organisation de la formation technique afin d'assurer la concordance des sortants de l'éducation avec les besoins du marché du travail. Il a mis en évidence les réformes accomplies par la Jordanie visant à promouvoir le rôle des jeunes, les grands projets régionaux dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'eau, l'importance de tirer profit des expériences réussies, la création de partenariats et l'organisation de sessions de formation. Il a annoncé que la Jordanie attendait l'accueil du centre de technologie de la CESAO qui sera de nature à contribuer au développement du secteur de la technologie.

76. S.E. M. Abdel Rahman Bin Mohammad al-Atiyeh, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe (CCG), a prononcé une allocution dans laquelle il a pris note du bilan des réalisations de la CESAO depuis sa création. Il a informé les participants des résultats obtenus par les pays du CCG dans différents domaines politique, militaire et de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la jeunesse et des sports. Il a signalé que le CCG accordait une grande attention à la question du développement des jeunes et la

promotion de leur rôle, compte tenu de son lien direct avec le processus de développement dans son ensemble. Il a ajouté que les pays membres du CCG ont adopté des politiques et programmes nationaux ciblant le développement des jeunes et l'autonomisation ainsi que la création d'emplois pour les jeunes.

77. Le Secrétaire exécutif a lu un message du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, adressé à la vingt-sixième session de la CESAO. Dans le message, le Secrétaire Général a noté l'importance de la réunion à un moment où des défis majeurs continuent de menacer la région, entre autres le changement climatique, la pénurie d'eau, la crise alimentaire et la récession. Il a mis l'accent sur la nécessité d'assurer l'emploi décent pour tous, de favoriser l'inclusion sociale et de réduire les inégalités. Il a félicité la Commission pour le choix de la jeunesse comme un des thèmes de discussions politiques, ce qui pourrait être bénéfique pour le plus large dialogue mondial sur les questions de la jeunesse, qui est appelé à avoir lieu à l'occasion de l'Année Internationale des Nations Unies de la Jeunesse à compter du 12 août 2010. Il s'est également félicité de l'accent mis sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, vu que la modernisation du secteur public et la réforme administrative sont essentielles pour la réalisation des objectifs nationaux de développement et pour l'édification des États résilients.

78. Le Secrétaire Exécutif a fait une déclaration dans laquelle il a accueilli le Chef du Parlement du Liban, M. Nabih Berri, et l'a remercié pour son patronage de la session. Il a félicité la CESAO pour la poursuite à accomplir sa mission de développement, qui devient de plus en plus difficile à la lumière des graves conditions des pays de la région. Il a signalé l'importance de la table ronde sur la jeunesse pour mettre l'accent sur les réalisations des pays membres dans l'intégration des jeunes au processus de développement, et souligné la nécessité de procéder à un examen critique des approches constructives pour résoudre les problèmes de développement des jeunes en vue de trouver des solutions pratiques qui soient compatibles avec l'évolution démographique et les spécificités sociales et économiques de la région. En outre, il a souligné l'importance d'aborder la question de la modernisation du secteur public du fait qu'il est un pilier principal pour la réalisation des OMD. Il a indiqué que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines est un facteur indispensable pour un meilleur rendement économique et social. Il a appelé à la paix dans toutes ses dimensions politiques, économiques et sociales sur la base des solutions équitables et entières et de l'autodétermination.

79. M. Nabih Berri, Chef du Parlement du Liban, a prononcé une allocution dans laquelle il a réaffirmé le rôle joué par la CESAO dans la promotion du processus de développement dans la région, sous la supervision de son Secrétaire exécutif, réputé pour son encouragement de la compétence. Il a noté que les jeunes Libanais ont souffert d'un manque d'emplois, qui a généré un exode continu des jeunes ressources humaines compétentes. Il a souligné la nécessité de réduire l'exclusion politique et économique des jeunes par la mise en place de stratégies globales et intégrées visant les jeunes et sur la base des statistiques précises en vue d'identifier les priorités et les besoins des jeunes et leur donner les moyens de participer au processus de développement et de bénéficier de ses acquis. Il a ajouté que la stratégie nécessaire pour, entre autres, se concentrer sur le comblement du fossé entre les sortants du système éducatif et les besoins du marché du travail grâce à la création de hauts conseils pour l'éducation dans les pays de la région, la coordination entre les parties gouvernementales et non gouvernementales dans le traitement des priorités des jeunes, l'introduction de réformes visant à créer des emplois pour les jeunes, et faire face à l'immigration des jeunes les plus instruits en raison de leur marginalisation économique et sociale. Il a conclu en appelant les gouvernements à s'engager dans le Programme mondial d'action pour la jeunesse, de tenir leurs promesses et de préserver la précieuse source que représentent les jeunes pour la promotion de l'avenir de la région et de ses pays.

C. Participation

80. La session a réuni des représentants des 14 pays membres de la CESAO. Les représentants de Belgique, Chine, France, République Islamique d'Iran, Pays-Bas, Somalie, Tunisie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord ont également participé en qualité d'observateurs, en plus des représentants du Maroc en qualité d'observateurs permanents. D'autres observateurs comprenaient des

représentants des organisations et des programmes des Nations Unies, les organismes et les institutions, les organisations internationales et non gouvernementales, et d'autres organisations, en plus des experts. Cette session a été caractérisée par la présence d'un grand groupe de jeunes étudiants libanais et arabes de diverses institutions universitaires au Liban. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

D. Election du bureau

1. *Les réunions des hauts responsables*

81. Règle 12 des Règles de Procédure de la Commission prévoit que les pays membre doivent assumer la présidence des sessions de la Commission sur une base rotative, selon l'ordre alphabétique arabe. Il prévoit également que la Commission doit, au début de chaque session, élire parmi les représentants de ses membres deux vice-présidents et un rapporteur, qui resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et éligibles pour une nouvelle élection.

82. En conséquence, Mme Zaina Toukan, directrice de la Coopération Internationale au ministère de la Planification et de la Coopération Internationale en Jordanie, a assumé la présidence des réunions du segment des hauts responsables. La Commission a élu M. Mohammad Bin Ahmad al-Aziz Shihi, Sous-secrétaire du Ministère de l'Économie des Émirats Arabes Unis, et Mme Lolwa Saleh al-Awadi, Secrétaire général du Haut Conseil des Femmes de Bahreïn, en tant que vice-présidents de la session, et M. Ali Abdel Karim Ali, Ambassadeur de la République Arabe Syrienne à Beyrouth, en tant que rapporteur.

2. *Les réunions ministérielles*

83. M. Jaafar Hassan, ministre de la Planification et de la Coopération Internationale en Jordanie, a assumé la présidence de la réunion ministérielle de la vingt-sixième session. Les représentants des Émirats Arabes Unis et Bahreïn ont assumé les fonctions de vice-présidents, tandis que le représentant de la République Arabe Syrienne a assumé le poste de rapporteur.

E. Pouvoirs de délégation

84. Conformément à l'article 11 des Règles de Procédure de la Commission, les lettres de créance des représentants ont été soumis au Secrétaire exécutif.

F. Ordre du jour

85. Lors de sa première séance, la Commission a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans le document E/ESCWA/26/L.1. L'ordre du jour suivant a été adopté:

- “1. Ouverture de la vingt-sixième session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Etude des demandes présentées par les Etats membres de l'ONU et/ou les agences spécialisées et qui ne sont pas membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, pour participer en qualité d'observateur à la vingt-sixième session de la Commission.
5. Les questions de politiques générales dans la région de la CESA0:
 - (a) Les politiques nationales de la jeunesse dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse;
 - (b) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

6. Le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission:
 - (a) Rapport sur l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - (b) Suivi sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Commission lors de sa vingt-cinquième session;
 - (c) Programme de coopération technique et services consultatifs régionaux;
 - (d) Statut financier de la Commission;
 - (e) Rapports des sessions des organes subsidiaires de la CESAO.
 7. Questions relatives à la haute administration:
 - (a) Rationalisation des travaux de la Commission:
 - (i) Evaluation de la structure intergouvernemental de la Commission et de ses organes subsidiaires;
 - (ii) Élever le Centre de la femme de la CESAO au niveau de division;
 - (iii) Élever le Section chargée des problèmes nouveaux et des questions touchants les conflits au niveau de division et établir un comité intergouvernemental sur les urgents enjeux et le développement dans des situations de conflit;
 - (b) Les modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.
 8. Le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2012-2013.
 9. Progrès réalisé dans la mise en place du centre de technologie de la CESAO.
 10. Date et lieu de la vingt-septième session de la Commission.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-sixième session.”
86. À la même séance, la Commission a adopté l'organisation des travaux proposés pour sa vingt-sixième session, telle qu'elle a été présentée sous la cote E/ESCWA/26/L.2, après y avoir introduit des modifications.

G. Documentation

87. Une liste des documents dont la Commission a été saisie à sa vingt-sixième session figure dans l'annexe II au présent rapport.

Annexe I

Liste des participants

A. ESCWA MEMBER COUNTRIES

Bahrain

H.E. Sheikh Mohamed Bin Khalifa Al Khalifa
Under-Secretary
Ministry of Transportation

H.E. Mr. Abdul-Rahman Mubarak Al-Sulaiti
Ambassador of Bahrain to the Syrian Arab
Republic

H.E. Mr. Kadhim Al Orayedh
Ambassador
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Aref Hasan Al-Mansoori
Director of Human Resource and Finance
Ministry of Transportation

Mr. Khalifa Hassan Al-Ammari
Chief, Public Transport Services
Ministry of Transportation

Ms. Bahija Mohamed Al Daylami
Assistant Secretary-General
Supreme Council for Women

Ms. Shaima Abdulla Salman AlMutaweah
Regional Cooperation Specialist
Supreme Council of Women

Mr. Mazen Anwar Abdul-Rahim
Senior Youth Programmer Coordinator
Supreme Council for Women

Ms. Amal Seddiq Al-Majed
President of the Youth Committee
Supreme Council for Women

Mr. Hisham Muhammad Al-Jowder
Chargé D'Affaires of the Director of Youth and
Sports Affairs
General Organization for Youth and Sports

Mr. Jamal A. Wahab Qarooni
Labour Advisor
Ministry of Labour

Egypt

H.E. Mr. Mohammad El-Urabi
Assistant Minister of Foreign Affairs for
Economic Relations
Ministry of Foreign Affairs

H.E. Mr. Ahmed Fouad El-Bidewi
Ambassador of Egypt to Lebanon

Mr. Mohamed El-Fiky
Second Secretary
Embassy of Egypt to Lebanon

Iraq

H.E. Mr. Omar Ahmed Karim Al-Barzanji
Ambassador of Iraq to Lebanon

Ms. Nour Abboud Mohamad Al Hachemi
Diplomatic Attaché
Embassy of Iraq in Lebanon

Jordan

H.E. Mr. Jaafar Hassan
Minister of Planning and International
Cooperation

Ms. Zeina Zeid Toukan
Director
International Cooperation Department
Ministry of Planning and International
Cooperation

Ms. Hazar I. Badran
Coordinator of the World Bank Group Relations
with Jordan, American and International
Organizations Relations Department
Ministry of Planning and International
Cooperation

Kuwait

Mr. Adel A. Al-Wuqayan
Secretary-General
Supreme Council for Planning and Development

Kuwait (continued)

Mr. Bader Abdulrahman Al Rifai
Director of Secretary General Office
Supreme Council for Planning and Development

Ms. Eman Ibrahim Al-Haddad
Head of the International Organizations
Department
Ministry of Finance

Ms. Shorouq Ali Al-Khalil
Foreign Affairs Researcher
Ministry of Finance

Lebanon

H.E. Mr. Ali Hussein Al Chami
Minister of Foreign Affairs and Emigrants

Ms. Wafaa Dikah Hamzé
Former Minister
Member of the Executive Board of the National
Commission for Lebanese Women

Mr. Hassan Saleh
Diplomat, Ministry of Foreign Affairs and
Emigrants
Cabinet of the Minister of Foreign Affairs

Ms. Mirna Khawly
Diplomat
Ministry of Foreign Affairs and Emigrants

Mr. Abbas Mteirek
Head of Service of Treaties
Ministry of Foreign Affairs and Emigrants

Oman

H.E. Mr. Mohammed Bin Khalil Bin Saleh Al
Jazmi
Ambassador of Oman to Lebanon

Mr. Hamed Bin Jaber Bin Saud Al-Mahrooqi
Director General for Services Sectors
Development
Ministry of National Economy

Ms. Amina Hamdan Al Hamdan
Director of Human Resource Development
Ministry of National Economy

Ms. Suad Muhammed Al-Fadhel
Director of Technical Cooperation
Ministry of National Economy

Palestine

Mr. Bashar Ghazi Abdalla Juma'a
Director General of the Geographic Center and
Technical Support
Ministry of Planning and Administrative
Development

Mr. Mahmoud Abdallah Mahmoud Ataya
Acting General Director, Social Development
Directorate
Ministry of Planning and Administrative
Development

Mr. Wael Nazeeh Ismail Taha
Acting General Director, Planning and Policy
Making
Ministry of Youth and Sport

Mr. Ashraf Atef Dabbour
Chargé D'affairs
Embassy of Palestine in Lebanon

Qatar

H.E. Mr. Saad A. Almuhammad
Plenipotentiary Ambassador of Qatar to Lebanon

Mr. Khalid Mohamed Al Baker
Minister Plenipotentiary
Ministry of Foreign Affairs

Saudi Arabia

H.E. Mr. Khaled Bin Muhammad Al-Gosaibi
Ministry of Economy and Planning

Mr. Bandar Bin Abdelaziz Alwaily
Deputy Minister for Sector Planning
Planning Expert
Ministry of Economy and Planning

Mr. Ahmad Salem Alzahrany
Secretary General
Higher Committee for Administrative Reform
Institute of Public Administration

Mr. Abdullah Ali Al-Marwani
Director of Research and Studies Department
Ministry of Economy and Planning

Saudi Arabia (continued)

Mr. Saleh Bin Abdulaziz AlNassar
Secretary General
National Center for Youth Studies
King Saud University

Mr. Mohammed Bin Abdallah Al-Debasi
General Manager
General Directorate of Activities of Youth
General Presidency of Youth Welfare

Mr. Majid Bin Ramsey Atteyah
First Secretary
Embassy of Saudi Arabia to Lebanon

The Sudan

H.E. Mr. Idriss Suleiman Yusuf
Ambassador of the Sudan to Lebanon

Ms. Ikhlass Mohammed Ali
Deputy Manager, Department of United Nations
Organizations
Ministry of International Cooperation

Mr. Elhadi Siddig Ali Numirey
Counsellor
Embassy of Sudan to Lebanon

Syrian Arab Republic

H.E. Mr. Ali Abdel Karim Ali
Ambassador of the Syrian Arab Republic to
Lebanon

Mr. Refaat Hejazi
Director General, Human Development
Department
State Planning Commission

Mr. Fadlala Gharzaldeen
Director General, Macroeconomics Department
State Planning Commission

Mr. Muhannad Nadim
Assistant Director General, International
Organizations Directorate
State Planning Commission

Mr. Wadah Alrakkad
Syrian Commission for Directorate Population
Unit
Syrian Commission for Family Affairs

Mr. Ghassan Anjary
Consul
Embassy of Syrian Arab Republic
Lebanon

Mr. Abdul-Latif Sabbagh
Media Advisor, Ambassador Office
Embassy of Syrian Arab Republic to Lebanon

United Arab Emirates

Mr. Mohammad Ahmad bin Abdelaziz Al-Shihi
Deputy Minister of Economy

Mr. Yousef Eisa Al Refaei
Director
Human Resource and Finance Department
Ministry of Economy

Mr. Hazaa Ahmed Almansouri
Diplomat
Embassy of United Arab Emirates to Lebanon

Yemen

H.E. Mr. Abdul Kareem Al-Arhabi
Deputy Prime Minister for Economic Affairs
Minister of Planning and International
Cooperation

H.E. Mr. Faisal Amin Abu-Ras
Ambassador of Yemen to Lebanon

Mr. Mohammed Ahmed Al-Hawri
Deputy Minister for Economic Studies and
Forecasts
Ministry of Planning and International
Cooperation

Mr. Sultan Al-Dubei
General Manager of Protocols
Ministry of Planning and International
Cooperation

Mr. Mansoor Ali Albashiry
General Manager of Economic Studies
Ministry of Planning and International
Cooperation

Mr. Ibrahim Sharaffuddin
Director, Department for United Nations
Organizations
Ministry of Planning and International
Cooperation

Yemen (continued)

Ms. Amani Mohammed Zabara
International Economic Studies Director
Ministry of Planning and International
Cooperation

Mr. Amin Mohsin Al-Hamdani
Diplomat
Embassy of Yemen to Lebanon

B. STATES MEMBERS OF THE UNITED NATIONS NOT MEMBERS OF ESCWA

Morocco

Mr. Ali Oumlil
Ambassador of Morocco to Lebanon

Somalia

Mr. Adnan Traboulsi
Consul of Somalia
Lebanon

Tunisia

Mr. Lassaad M'Hirsi
Counselor
Embassy of Tunisia to Lebanon

C. UNITED NATIONS SECRETARIAT

Regional Commissions New York Office
(RCNYO)

Ms. Daniela Simioni
Social Affairs Officer

D. UNITED NATIONS PROGRAMMES AND AGENCIES

United Nations Children's Fund (UNICEF)

Mr. Ray Torres
Representative
Lebanon

Ms. Vivian Lopez
Regional Advisor Adolescent Development
MENA Regional Office
Jordan

United Nations Development Programme
(UNDP)

Ms. Mona Hammam
UNDP Deputy Assistant Administrator
RBAS Deputy Regional Director
Cairo

United Nations High Commissioner for Human Rights (UNHCR)

Mr. Jean-Paul Cavalieri
Deputy Representative
Lebanon

United Nations Fund Population (UNFPA)

Ms. Henrietta Aswad
Regional Communication Advisor
Jordan

Ms. Asma C. Kurdahi
Assistant Representative
Lebanon

United Nations Human Settlements Programme
(UN-HABITAT)

Mr. Ali Shabou
Chief, UN-HABITAT Office
Amman

Association of Former International Civil
Servants (AFICS)

Ms. Mirvat Tallawy
Egypt

Mr. George Abou Jaoudeh
Chief
Lebanon

Ms. Thoukaa Al-Khalidi
Consultant
Lebanon

E. UNITED NATIONS ORGANIZATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)

Ms. Solange Matta Saade
Assistant FAO Representative (Programme)
Lebanon

International Labour Organization (ILO)

Ms. Shaza Ghaleb El Jondi
United Nations Reform Analyst
Regional Office
Lebanon

United Nations Educational, Scientific and
Cultural Organization (UNESCO)

Mr. Abdel Moneim M. Osman
Director
Regional Bureau for Education in the Arab States
Lebanon

United Nations Industrial Development
Organization (UNIDO)

Mr. Khaled El Mekwad
Representative
Head of Regional Office

F. INTERGOVERNMENTAL AND REGIONAL ORGANIZATIONS AND RELATED BODIES

League of Arab States

Mr. Salah Mohamed Idris
Head of Investment and Finance Section
Economic Affairs Sector
Egypt

Mr. Tarek Al Nabulsi
Head of Social Committee Division for Arab
ECOSOC
Egypt

Gulf Cooperation Council (GCC)

Mr. Abdulrahman Bin Hamad Al-Atyah
Secretary General
Saudi Arabia

Council of Ministers of Labour and Council of
Ministers of Social Affairs in GCC States

Mr. Salem Ali Almuhairi
General Director
Executive Bureau
Bahrain

Mr. Mahmood Ali Hafud
Social Affairs Director
Bahrain

Arab Labour Organization

Mr. Ahmad Mohammad Loqman
Egypt

Ms. Iman Abd El Maksoud
Counselor
Egypt

Arab League Educational, Cultural and Scientific
Organization (ALECSO)

Mr. Hisham A. Nashabé
Director of Higher Education/Makassed
Philanthropic Islamic Association of Beirut
Lebanon

Arab Federation for Food Industries

Mr. Haythem Jaffan
President
Syrian Arab Republic

Arab Federation for Food Industries (continued)

Ms. Rouda Diri
Representative
Syrian Arab Republic

Arab Towns Organizations

Mr. Ghassan Samman
Sector Head of Media and International Relations
Kuwait

International Center for Agricultural Research in
the dry Areas (ICARDA)

Mr. Pierre Gerges Kiwan
ICARDA Representative

Mr. Hassan Machlab
Manager, Terbol Research Station and Beirut
Office
Lebanon

European Union

Mr. Johan Ekerhult
Second Secretary
Political and Trade Officer
Lebanon

G. GOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

General Union of Chambers of Commerce,
Industry and Agriculture for Arab Countries

Ms. May Dimashkieh Serhal
Economic Research Manager
Lebanon

Amnesty International

Mr. Ahmad Karaoud
Head of Office
Regional Office of the Middle East and North
Africa
Lebanon

Royal Scientific Society

Mr. Tareq Al-Hadid
Executive Director, External Affairs (Assistant of
the President)
Jordan

Arab Countries Water Utilities Association
(ACWUA)

Mr. Khaldon H. Kashman
Secretary General
Jordan

M1 Group

Mr. Ziad S. Mikati
Analyst
Public Policy
Lebanon

ANU-Liban

Mr. Samir Michel Daher
President
Lebanon

Ms. Ghina Charif
Member
Lebanon

Mentor Arabia

Ms. Farida Allaghi
Executive Director
Lebanon

Hariri Foundation

Mr. Moustafa Zaatari
General Manager
Lebanon

Lebanese Association on Nutrition and
Development (LAND)

Mr. Adel Cortas
President
Lebanon

International Association of Lions Clubs

Mr. Amir H. Elsabeh
Chairperson
Public Relations Committee
Lebanon

Lebanon Family Planning Association

Mr. Toufic Osseiran
President
Lebanon

Lebanese Council of Women

Ms. Mona Kamar Mrad
Vice President
Lebanon

National Commission for Lebanese Women
(NCLW)

Ms. Afife El Sayed
Executive Board Member
Lebanon

Ms. Fahmiya Charaf-Eddine
Professor
Lebanon

Imam Sadr Foundation

Ms. Rabab Al Sadr
Manager
Lebanon

Mr. Mohammad Bassam
Manager
Lebanon

Arab Institute for Training and Research in
Statistics

Mr. Fathi Nsour
General Director
Jordan

Arab Lawyers Union

Mr. Ibrahim Essamlali
Secretary General
Egypt

Mr. Saber Ammar
Assistant Secretary General
Egypt

Mr. Omar M. Zein
Assistant Secretary General
Lebanon

Ms. Lamia Sabri Mobadda
Chief Women Committee
Egypt

Bar Association

Ms. Sonia Ibrahim Attieh
Lawyer
Lebanon

General Women's Union

Mr. Mohamed Ibrahim Mansouri
Advisor
United Arab Emirates

Princess Anoud Charity Organization

Ms. Fouzia Aba Al-Khail
Manager of Women Sector
Saudi Arabia
Consumers Lebanon Association (CLA)

Mr. Ghaleb El Sibai
Administrative Supervisor
Lebanon

National Rehabilitation and Development Center
(NRDC)

Mr. Khaled Al Mohtar
General Manager
Lebanon

Fares Foundation

Mr. Walid Jalal Dagher
Public Relations Manager
Lebanon

Lebanese Physical Handicapped Union (LPHU)

Mr. Hassan Mroui
President
Lebanon

Mr. Marwan El Bast
Project Coordinator
Lebanon

Al Manbar Allobnany Almostakel

Mr. Mohammed El Hassan
General Coordinator
Lebanon

Rotary International

Mr. Michel P. Jazzar
Representative to United Nations – ESCWA
2006-2009
Lebanon

Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd

Sister Hanan Youssef
Representative
Lebanon

Ms. Carla El Ashkar
Social Worker
Lebanon

H. EXPERTS

Ms. Maitha Al-Shamisi
Minister of State
United Arab Emirates

Mr. Ibrahim H. Osman
Professor
Olayan School of Business
American University of Beirut
Lebanon

Ms. Hiba Khodr
Professor of Public Policy and Public
Administration
American University of Beirut
Lebanon

Ms. Fadia Kiwan
Director of the Institute of Humanities
Saint Joseph University
Lebanon

I. EDUCATIONAL INSTITUTIONS

Beirut Arab University (BAU)

Mr. Omar Houry
Professor, Faculty of Law and Political Sciences
Lebanon

Lebanese University

Mr. Ali Faour
Dean
Geography Department
Lebanon

Ms. Khairieh Khalil Kaddouh
Professor, Researcher and Advisor in Youth
Affairs
Institute of Social Sciences, First Branch
Lebanon

Mr. Ghassan El Ezzi
Professor, Faculty of Law and Political Science
Lebanon

Mr. Ghassan Chlouk
Professor, Faculty of Economic Sciences and
Business Management
Lebanon

Notre Dame University (NDU)

Mr. Ziad Fahed
Assistant Professor, Faculty of Humanities
Lebanon

Saint Joseph University

Ms. Hala Soubra Itani
Professor
Lebanon

Annexe II

Liste des documents

Symbol	Item	Title
E/ESCWA/26/1	3	Agenda and annotations
E/ESCWA/26/2	3	Organization of work
E/ESCWA/26/3	4	Consideration of requests by States Members of the United Nations and/or its specialized agencies that are not members of the Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA) to participate as observers in the twenty-sixth session of the Commission
E/ESCWA/26/4	5	Policy issues in the ESCWA region
E/ESCWA/26/4(Part I)	5 (a)	National youth policies within the frame of the World Programme of Action for Youth
E/ESCWA/26/4(Part II)	5 (b)	Human and institutional capacity-building
E/ESCWA/26/5	6	Report of the Executive Secretary on the activities of the Commission
E/ESCWA/26/5(Part I)	6 (a)	Programme performance report for the biennium 2008-2009
E/ESCWA/26/5(Part II)	6 (b)	Follow-up to the implementation of the resolutions adopted by the Commission at its twenty-fifth session
E/ESCWA/26/5(Part III)	6 (c)	Technical Cooperation Programme and Regional Advisory Services
E/ESCWA/26/5(Part III)/A	6 (c-i)	Activities under the Regular Programme of Technical Cooperation
E/ESCWA/26/5(Part III)/B	6 (c-ii)	Activities funded by the United Nations Development Account
E/ESCWA/26/5(Part IV)	6 (d)	Financial Status of the Commission
E/ESCWA/26/5(Part V)	6 (e)	Reports of the Commission subsidiary bodies on their sessions
E/ESCWA/26/6	7	Management issues
E/ESCWA/26/6(Part I)	7 (a)	Streamlining the work of the Commission
E/ESCWA/26/6(Part I)/A	7 (a-i)	Lessons learned from the evaluation of the sessions of the Commission and its subsidiary bodies
E/ESCWA/26/6(Part I)/B	7 (a-ii)	Upgrade the Centre for Women in ESCWA to a division
E/ESCWA/26/6(Part I)/B/Add.1	7 (a-ii)	Addendum: Programme budget implications of the proposed upgrade of the ESCWA Centre for Women into a division

Symbol	Item	Title
E/ESCWA/26/6(Part I)/C	7 (a-iii)	Upgrade the Section for Emerging and Conflict-Related Issues to a division and establish an intergovernmental committee concerned with emerging issues and development in times of crises
E/ESCWA/26/6(Part I)/C/Add.1	7 (a-iii)	Addendum: Programme budget implications of the proposed upgrade of the Section for Emerging and Conflict-Related Issues (ECRI) into a division
E/ESCWA/26/6(Part II)	7 (b)	Proposed amendments to the work programme for the biennium 2010-2011
E/ESCWA/26/7	8	Revised draft strategic framework for the biennium 2012-2013
E/ESCWA/26/8	9	Progress made in the establishment of the ESCWA Technology Centre
E/ESCWA/26/9/Report	10	Report of the Commission on its twenty-sixth session
E/ESCWA/OES/2009/WG.1/3		Report Expert Group Meeting on moving the development agenda forward: opportunities and potential gains
E/ESCWA/SDD/2010/Booklet.1		Youth Development in the ESCWA Region: Statistical Profiles, National Strategies and Success Stories
E/ESCWA/26/CRP.1		Policy Options on Key Macroeconomic Issues: Draft Report
E/ESCWA/26/CRP.2		Report on the Impact of Conflict and Political Tension on the Socio-Economic Development of the ESCWA Region: Current and Future Challenges
E/ESCWA/26/INF.1		Information for participants
E/ESCWA/26/INF.2		List of documents